

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue trimestrielle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France 25.00
Pour les Ligeurs 20.00
Etranger 30.00
Pour les Ligeurs 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. LITTRÉ 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 210.25, PARIS

SOMMAIRE

LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE ET LE MEMORANDUM

J. PRUDHOMMEAUX

Le Banquet de la Ligue (11 juillet 1930)

UNE AFFAIRE DREYFUS EN ALLEMAGNE

L'AFFAIRE BULLERJAHN

Henri GUERNUT

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

SERVICE DE PUBLICITE

CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RECLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7. Colonne de 8 centimètres de largeur, 22 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :

250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne.
500 — 15 % — — soit 3 fr. 40 —
1,000 — 35 % — — soit 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures et contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9^e), téléphone : Trudaine 19-19, chargé de toute la publicité de la revue.

LIGUEURS :

N'oubliez pas de vous réclamer des « Cahiers » lorsque vous écrivez à nos annonceurs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

LES NOUVELLES AFFICHES DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Une bonne nouvelle qui va réjouir les collectionneurs : Les Chemins de fer de l'Etat viennent de faire éditer une nouvelle série de quatre affiches d'une belle venue : Huegont, La Chapelle-Saint-Herbot, par Hallo; Coutances, par H. C.; Guimiliau (Le Calvaire), par Petit; L'Isle Brehat, par Houpin.

En outre, pour satisfaire aux nombreuses demandes des amateurs les affiches suivantes, qui eurent tant de succès les années précédentes ont été rééditées : Lisieux (La Rue aux Evêques, par Contel); Le Mont-Saint-Michel (Moutons), par Constant Duval; La Mare de Criquebeucq, par Géo Dorival.

Toute personne désirant se les procurer peut en faire la demande au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, à Paris. Elles sont expédiées à domicile contre l'envoi préalable de leur valeur (5 fr. par unité), augmenté du prix du colis-postal, en mandat-carte.

Le Service de la Publicité et les principales gares du Réseau tiennent également à la disposition des amateurs une liste détaillée de toutes les affiches pouvant être vendues.

BRULERIE Electro Mécanique des
« Cafés de l'Oncle Tom »
Vrac et Paquetage prima Expéditions franco par postaux
Alain Balat et Cie à Perpignan

CONTENTIEUX CIVIL ET COMMERCIAL
POURSUITES ET DEFENSES DEVANT LES TRIBUNAUX
CABINET AELION

3, Rue Gadet, Paris Téléph. Provence 44-75
Sociétés. - Liquidations. - Faillites. - Réhabilitations.
Divorces. - Séparations de biens. - Recouvrements.

BANQUE DES COOPERATIVES DE FRANCE

Société anonyme à capital variable
Siège Social 29, boul. Bourdon, Paris (4^e)

79.000 Comptes - 23 millions de dépôts

10 AGENCES : à Paris, 29, boulevard Bourdon, 29, boulevard du Temple; à Bordeaux, Garbrai, Château-Thierry, Douai, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, plus de 1.800 caisses correspondantes

TAUX DES INTERETS :

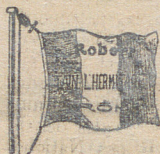
A vue (disponible immédiatement) 3,50 % — A un an, 5 %
A 2 ans, 5,25 % — A 5 ans, 5,50 % — Comptes avec carnet de chèques 3 %

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une des agences

VIN GRENACHE DOUX, ROSÉ

Adressez de préférence votre commande au ligueur
Elie BERNADOY
Propriétaire-Viticulteur à OPOUL (Pyr.-Orient.)



TOUS LES DRAPEAUX

avec ou sans inscriptions
pour MAIRIES, SOCIÉTÉS, PAVOIS
BANNIÈRES ET INSIGNES
Echarpes & Tapis de Table p^r Mairies.
Fleurttes pour Journées
et TOUS ARTICLES pour FÊTES
A.-D. ROBERT — TAIN (Drôme)
CATALOGUE FRANCO

VIN "RAIMOA" TONIC

à base de CHAMPAGNE exclusivement
LE PLUS ACTIF ET LE PLUS AGREABLE DES

FORTIFIANTS

Le meilleur des stimulants DIGESTIFS

LA BOUTEILLE 30 francs — LA DEMIE 16 francs

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Dépôt général : « PHARMACIE DE L'INDUSTRIE »
264, BOULEVARD VOLTAIRE, 264, PARIS, - Tel. : Diderot 54-86



Pour toujours avoir

Un Cerveau lucide

La lucidité d'esprit, la volonté, la mémoire, l'assurance l'énergie, sont les bases du succès et les vrais secrets de la réussite. Ces qualités si précieuses peuvent être acquises et développées dans une mesure insoupçonnée, par le « Cours pratique d'Education psychologique » dont le programme est envoyé franco contre un franc en timbres. Ecrivez aujourd'hui au « Progrès Psychique » 64, rue de Cléry, Paris (2^e).

LIVRES REÇUS

- Cahiers de Foi et Vie, 139, boulevard Montparnasse :
Pour un humanisme nouveau.
Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince :
La politique extérieure de l'Allemagne 1870-1914, Tome IX, 80 fr.
Documents diplomatiques français (1871-1914), Tome 1, 2^e série, 2 janv. au 31 déc. 1901.
Delpeuch, 51, rue de Babylone :
Irenée MAUGET : En chantant la Madelon, 12 fr.
Domat-Montchrestrien, 3, place de la Sorbonne :
BARTIN : Le droit international privé, 66 fr.
SEMARD : Cours d'économie politique professé au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris (1928-1929), 50 fr.
Editions de l'Annuaire de la Société des Nations, à Genève (Suisse) :
Annuaire de la Société des Nations.
Editions de la Caravelle, 6, rue Bezaud :
Henri LECONTE : La passion amoureuse de Jésus de Nazareth, 15 fr.
Editions Jean Meyer, 8, rue Caparnie :
Hans DRIESCH : L'Homme et le Monde, 12 fr.

LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE ET LE MEMORANDUM

Par J. PRUDHOMMEUX, membre du Comité Central

La proposition d'Aristide Briand « sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne » est, depuis un an, au premier plan de l'actualité. Elle alimente d'incessantes polémiques de presse; elle vient de donner lieu à une consultation solennelle des Gouvernements, et 26 d'entre eux ont répondu au memorandum de notre ministre des Affaires étrangères. Elle fournira dans quelques jours le thème essentiel des débats de la XI^e Assemblée de la Société des Nations.

Chez nous, elle a pour une bonne part servi de prétexte et procuré des armes à la furieuse offensive que mènent, depuis la fin de la session parlementaire, contre Briand-le-Loarnien, tous les Pertinax et tous les Buré de la « bonne » presse, avec la collaboration sournoise de M. le président Poincaré, aggravée par le silence complice de M. le président Tardieu. Il ne s'agit pas seulement d'éliminer en Briand le chef possible du ministère qui, à la rentrée prochaine, recueillera la succession, que d'aucuns prétendent virtuellement ouverte, du Gouvernement de la « bonne humeur » ou, encore, le compétiteur redoutable dont s'effare, en vue de l'élection présidentielle de 1931, la candidature aussi folote que « lorraine » de M. Albert Lebrun; il faut, à tout prix, abattre l'homme d'Etat prestigieux sur qui repose, depuis la disparition de Stresemann, tout l'espoir des organisateurs de la paix, et qui a commis ce crime inexpiable d'arracher à une majorité rebelle, en une série de scrutins triomphaux, la ratification d'une politique dont cette même majorité avait dénoncé cent fois au pays la prétendue malversation.

Voyons donc les graves raisons, d'ordre politique et économique, qui ont suscité ce fameux projet de Fédération européenne, les questions qu'il soulève, les objections qu'on lui oppose, les obstacles auxquels il se heurte, l'accueil qu'il a reçu des Gouvernements. Les lecteurs des *Cahiers* seront ainsi mis à même de suivre le grand débat politique qui va s'engager à Genève, et dont les répercussions affecteront, il est aisé de le prévoir, la tragique bataille qui, déjà commencée dans le pays, aura pour enjeu le sort des élections législatives de 1932.

I. Les origines

Le sujet est immense. On nous pardonnera donc de passer en hâte sur les origines. Au cours des siècles, d'innombrables esprits, chimiques ou prophétiques — ce sont souvent les mêmes —

ont rêvé d'une Europe unifiée. Georges Podiébrad, Henri IV. et son fidèle Sully, Stanislas Leczinski, l'abbé de Saint-Pierre, Kant, Saint-Simon, Proudhon, dix autres encore, sont parmi ces précurseurs. Au lendemain de la Révolution de 1830, si chichement commémorée il y a quelques semaines, l'idée s'affirme et la formule romantique des Etats-Unis d'Europe prend son vol, servie par le verbe magnifique d'un Victor Hugo, par l'épée d'un Garibaldi. En 1867, Charles Lemonnier crée chez nous la *Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté* et fonde, en 1869, sous ce titre « Les Etats-Unis d'Europe », un journal qui, de nos jours encore, s'obstine à ne pas mourir.

La Grande Guerre, celle dont l'humanité est sortie crucifiée, a renouvelé le problème; plus exactement, elle l'a fait descendre du ciel sur la terre. Il n'est plus question, aujourd'hui, que d'ébaucher, au prix de difficultés inouïes, une *Union, une Fédération européenne* qui ne se proposera pas, par une absorption impossible, de fondre et de confondre en une super-nation unique les 30 ou 35 « puissances autonomes et souveraines » de cette partie de la planète, qui n'essaiera même pas d'atteindre l'unification incomplète (encore que fort avancée) dont la grande République américaine offre le modèle, mais qui visera simplement, pour remédier à « l'état d'incoordination où se trouve l'économie générale de l'Europe », à « réaliser... une de ces ententes régionales que le Pacte a formellement recommandées » (1). Même ainsi réduite à des proportions modestes, l'entreprise — on l'a bien vu par les clamours qu'elle a soulevées — se révèle, par son ampleur, par sa nouveauté, par ses conséquences proches ou lointaines, aussi ardue qu'elle est désirable.

II. Les faits. L'importance du projet

Les faits récents sont connus. Le début du Memorandum, rédigé le 1^{er} mai par M. Briand, les rappelle : « Au cours d'une première réunion tenue le 9 septembre 1929 à Genève, à la demande du Représentant de la France, les Représentants qualifiés des vingt-sept Etats européens membres de la Société des Nations ont été appelés à envisager l'intérêt d'une entente entre Gouvernements intéressés, en vue de l'institution, entre peuples d'Europe, d'une sorte de lien fédéral qui établisse entre eux un régime de constante

(1) Memorandum, p. 4.

solidarité et leur permette, dans tous les cas où cela serait nécessaire, d'entrer en contact immédiat pour l'étude, la discussion et le règlement des problèmes susceptibles de les intéresser en commun. »

Et voici que, déjà, la portée considérable de l'événement s'affirme. Nous sommes en face d'un acte essentiellement *gouvernemental*. L'initiative émane d'un homme d'Etat, du plus autorisé, du plus respecté, du plus important des hommes d'Etat à qui pouvait venir l'idée d'un tel geste. Elle a été prise par lui en plein accord avec le Gouvernement dont il fait partie et la... tiédeur démocratique de ce Gouvernement ajoute encore, s'il est possible, à la signification de l'acte. A la démarche solennelle de la France, les nations intéressées ont répondu par trois manifestations d'adhésion : d'abord, en acceptant de prendre part au banquet historique de l'Hôtel des Bergues, le 9 septembre 1929; ensuite, en faisant savoir au Ministre français qu'ils attendaient de lui un programme de réalisation — car, sans cette invitation rassurante, il est clair que le Memorandum n'aurait pas vu le jour — et, enfin, en répondant au Memorandum par des déclarations écrites qui, sans doute, formulent des réserves et des objections graves, mais qui, toutes, s'ouvrent ou s'achèvent par l'expression répétée d'une acceptation de principe et par l'engagement formel d'une collaboration ultérieure. Disons mieux : la vigueur même des critiques, à peine édulcorée par la politesse enveloppante du style diplomatique, ajoute encore à l'importance de ces réponses : elles sont la meilleure preuve que le Memorandum a été pris au sérieux.

Ainsi, l'idée d'une Fédération européenne a franchi heureusement la première étape : celle de l'idéologie pure. Elle n'est plus le refuge des poètes, des philosophes, des pacifistes et autres assembleurs de chimères; elle s'est installée solidement sur le terrain des *faits*. Or, notez-le bien, dans les entreprises de cet ordre, le commencement est tout. C'est qu'une fois mis en appétit, les peuples ne lâchent pas prise. Les Gouvernements, en se réfugiant derrière le paravent de leurs sacro-saintes « responsabilités », peuvent bien, pour un temps, les berner et les lanterner au nom d'une prétendue sagesse. Mais quand ils ont donné eux-mêmes le signal de l'application, ils sont les prisonniers de leurs initiatives. Et les adversaires irréductibles du Désarmement le savent bien : s'ils s'opposent avec une énergie désespérée à tout commencement de réalisation, c'est qu'ils ont la certitude que, lorsque le désarmement, comme la Fédération européenne, sera en marche, rien ne l'arrêtera plus!

III. Conceptions d'autrefois et principes nouveaux

Si l'unité européenne se constitue enfin, ce sera, pour cette région du monde, déchirée au cours des siècles par d'atroces convulsions, l'entrée

dans une ère inédite d'apaisement et d'harmonie. Le douloureux passé de l'Europe a vu se heurter, en ce qui concerne la constitution des Etats et la nature de leurs rapports, les conceptions les plus opposées. Certains pays, certains potentats, d'Auguste à Napoléon et de Charles-Quint à Guillaume II, ont rêvé d'une hégémonie qui fonderait la paix sur la servitude universelle. *Ubi servitutum faciunt, pacem appellant*, eût pu écrire l'historien latin. La *pax romana* n'a pas résisté à la ruée des barbares; la *pax hispanica*, la *pax britannica*, la *pax gallica*, la *pax germanica* n'ont été que des fantômes. — D'autres ont eu de la nation une conception surtout géographique : il y a des frontières *naturelles*, et c'est à les atteindre, à s'en faire une ceinture, une barrière, une forteresse, un isolement qui doit tendre tout l'effort des Gouvernements et des peuples. Quand Mac Donald, obéissant à une sorte d'atavisme incrochable, repousse le tunnel sous la Manche, il est la victime de ce préjugé séculaire. — D'autres ont cru au principe des nationalités, si doctement défendu par la science historique allemande du XIX^e siècle. C'est l'héritage d'un peuple, ce sont ses origines ethnographiques, ses traditions, son folklore, son histoire qui lui dictent son devoir dans le présent et son orientation vers l'avenir. Un Mussolini, s'essayant à faire des Italiens d'aujourd'hui les continuateurs des « fils de la Louve » et des Césars romains, cède encore à ce vertige. — D'autres, enfin, plus modernes, affirment avec Karl Marx et les matérialistes de son école que ce sont des nécessités économiques qui commandent la destinée des individus et celle des nations.

Le principe fédératif arrive à son heure pour écarter ces conceptions, ou plus exactement, — car elles contiennent toutes une part de vérité, — pour les réconcilier. La Salle de la Conférence de la Paix, en 1919, a été le dernier champ clos où elles se sont, sous leur forme traditionnelle et suivant les principes de la vieille politique, affrontées en vue d'une synthèse impossible. C'est parce qu'ils ont essayé vainement, dans leur découpage de la carte de la nouvelle Europe, de faire coïncider les frontières géographiques, anthropologiques, historiques, linguistiques, religieuses, économiques des groupes humains jetés dans le creuset de la Conférence que l'œuvre des négociateurs de Paris s'est révélée si fâcheusement précaire. Une grande idée, chère à Wilson, s'annonce qui, malgré les retours offensifs des conceptions périmées, sera la loi des temps nouveaux : c'est celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, avec les limitations importantes et indispensables qu'implique la vie collective et qu'exigera, demain, d'une façon plus rigoureuse encore, le *consensus fédéral*, et aussi, avec ce corollaire également nécessaire : le respect, au bénéfice de tout individu relevant de la Fédération, des droits imprescriptibles de la personne humaine. Oui, ce sera une des plus nobles tâches

réservées à l'Union européenne, puisque, jusqu'ici, la Société des Nations n'a pas su réaliser, dans ce domaine, les espoirs que nous mettions en elle, que d'assainir et de résorber dans le corps régénéré de l'Europe fédérée ces minorités nationales qui, aujourd'hui, sont comme autant de chancres pour les nations victorieuses à qui les traités de 1919 en ont fait le dangereux cadeau.

IV. La Fédération et la sécurité internationale

Allons plus loin. Pourquoi la Fédération, qui déjà surgit à l'horizon, ne serait-elle pas capable, si elle reçoit d'emblée une impulsion heureuse et vigoureuse, de réparer quelques-unes au moins des erreurs et des faillites d'une époque récente; pourquoi, par une émulation louable, ne remettrait-elle pas dans la bonne voie jusqu'à cette Société des Nations que l'on a le tort, selon nous, de lui opposer, comme si leur coexistence impliquait une contradiction inéluctable, et dont un de ses meilleurs amis, M. Georges Scelle, constatait récemment que « son rendement a subi dans ces dernières années un fléchissement inquiétant » ?

Envisagée de ce point de vue, il apparaît bien que l'initiative d'Aristide Briand est une réplique adroite à l'échec de la Conférence navale de Londres. On sait que le Pacte de la Société des Nations fait un devoir aux Etats membres, dans certaines circonstances, de venir au secours de celui d'entre eux qui serait victime d'une agression caractérisée, et, qu'aux termes du § 2 de l'article 16, ce secours peut prendre la forme d'une intervention militaire. On sait aussi qu'à Londres, M. Briand a vainement tenté d'amener l'Angleterre à reconnaître le caractère rigoureusement obligatoire de cette prescription du Pacte, si essentielle pour les nations dont la situation internationale n'est pas de tout repos. Par ce refus, et par l'accord final des trois puissances — Grande-Bretagne, Etats-Unis et Japon — qui ont consenti à commencer leur propre désarmement sans rien faire pour remédier à l'insécurité régnant dans le monde, la Conférence de Londres « a dissocié l'idée de sécurité de l'idée de désarmement. » C'est alors que l'auteur du Memorandum, avec cette souplesse ingénieuse que rien ne rebute, s'est souvenu du précédent heureux de Locarno, lequel ne fut lui-même, d'ailleurs, « qu'une application localisée des principes du Protocole de 1924 ». *L'arbitrage dans tous les cas sans exception*, et si cette règle est violée par le recours d'un des contractants à la force, l'union des autres contractants contre l'agresseur, avec l'assistance de la Grande-Bretagne et de l'Italie, parties intervenantes au contrat, telle est la substance du pacte locarnien.

Pourquoi, s'est dit M. Briand, à défaut et au-dessus de ce Locarno balkanique ou de ce Locarno méditerranéen que nous attendons encore, un Locarno européen ne verrait-il pas le jour? L'idée émise par lui *inter pocula*, le 9 septembre

1929, à Genève, correspondait à cette intention profonde. Et M. Paul-Boncour, que hante, comme chacun sait, le souci de la sécurité française, interprétait en ces termes (*Le Journal* du 28 mai) un dessein qui a toute son approbation :

« Si, au sein de la Société des Nations, paralysée peut-être par l'étendue même de son rayon d'action, en plein accord avec elle, baigné de son atmosphère, utilisant ses rouages, se constituait un groupement plus restreint ? Si ceux qui tiennent à la gorge des problèmes semblables prenaient l'habitude de les envisager entre eux, et par rapport à eux, d'abord ? N'y aurait-il pas des chances de les voir résoudre ? Ce Protocole européen, dont, faute du Protocole général de 1924, l'idée a été lancée en 1927, ne serait-il pas plus aisément réalisable si les nations qu'il intéresse plus directement sont mises à même d'en délibérer ensemble ? »

Que ce soit là la pensée de fond de notre Ministre des Affaires étrangères, l'inspiration générale du Memorandum en fait foi. Seulement, sachant par expérience toutes les préventions qui se dressent contre elle, il se contente, à la page 11 du Memorandum, de la glisser sous forme d'une discrète parenthèse : « Une telle conception pourrait impliquer, écrit-il, comme conséquence, le développement général, pour l'Europe, du système d'arbitrage et de sécurité et l'extension progressive à toute la communauté européenne de la politique de garanties internationales inaugurée à Locarno, jusqu'à intégration des accords ou séries d'accords particuliers dans un système plus général. »

V. L'Europe malade. — Désordre politique et marasme économique

Mais il faut voir plus haut et plus large. L'idée de la Fédération européenne n'est pas née d'un concours donné de circonstances et, encore moins, d'un désir de revanche politique venant à la suite d'une déconvenue particulière. Elle trouve sa justification dans l'état morbide de l'Europe, doublement atteinte par la guerre dans sa santé politique et, plus encore, dans sa santé économique.

Que l'Europe soit politiquement malade, les médecins penchés à son chevet en ont tant de fois administré la preuve, qu'il suffira de rappeler, sous forme de têtes de chapitres, quelques-uns des symptômes dont leur diagnostic contient l'inquiétante énumération. Les traités de paix, par une application prématurée peut-être, mais sûrement incohérente, du principe wilsonien évoqué plus haut, ont suscité plus de difficultés qu'ils n'en ont résolu. Ils ont agrandi jusqu'à l'hyper-trophie, en les gonflant de populations minoritaires, certains Etats que la victoire avait rendus exigeants : ils ont créé, en contradiction avec l'évolution du monde moderne, une poussière de petits peuples dont le nationalisme est d'autant plus agressif que leur faiblesse même les met à l'abri des responsabilités dernières. D'autres petits peuples veulent naître, mis en appétit d'indépendance par ce morcellement du continent — la

Galicie, la Géorgie, la Macédoine — prêts, comme toutes les Albanie et toutes les Lithuanie qui s'agitent sous leurs yeux, à mettre, pour cuire leur œuf, le feu à l'Europe. Des situations névralgiques persistent ou, plus exactement, s'aggravent à mesure que le temps passe : conflit germano-polonais du « couloir », exaspéré, à l'occasion propice des prochaines élections allemandes, par les discours des Hitler et des Treviranus; bruits de restauration en Hongrie; inquiétudes yougoslaves, amplement justifiées par la mainmise de l'Italie sur l'Albanie; menace toujours présente de l'*Anschluss*; provocations mussoliniennes; efforts répétés du Duce pour prendre la tête d'un vaste « syndicat des mécontents » dont le programme aurait pour article essentiel la révision des traités de 1919 et qui, en première ligne, comprendrait l'Allemagne d'abord, bien entendu, mais aussi, la Russie, à qui le Dictateur prodigue depuis quelques mois ses paradoxales coquetteries.... Faut-il, pour corser le tableau, montrer à l'œuvre, en Croatie, en Alsace, en Belgique, les autonomismes et les séparatismes, s'ajoutant à l'effort de dissociation des groupements minoritaires répandus un peu partout pour précipiter ce compartimentage, cette anarchie inquiétante de l'Europe? Faut-il, enfin, à l'ouest, dénoncer les États-Unis, se refusant à interdire à leurs marchands, par une loi interne, toute assistance à quiconque, dans le monde, violerait le Pacte Kellogg (2) et oubliant à Londres, avec une rare inconscience, l'existence de ce même Pacte Kellogg dont ils ont été les promoteurs, tandis que l'Angleterre, s'absorbant dans le souci de ses propres difficultés politiques et économiques, se détourne, pour ne songer qu'à son Commonwealth, du spectacle d'une Europe en pleine décomposition?

Dans cette extrémité, un seul espoir, une seule ressource demeurent, semble-t-il : la Société des Nations. Mais le temps n'est plus où elle avait le vent en poupe, la confiance en sa jeune force et ce mordant que donne le succès. Des échecs répétés l'ont conduite de la modestie à l'inertie. Un des juristes qui l'ont le plus aimée, celui dont nous rappelions plus haut le jugement sévère, M. Georges Scelle, en a, dans des études récentes, dressé la liste affligeante. Dans l'ordre politique, échec du Protocole de Genève, crise de mars et avril 1926, échec du Traité d'Assistance financière, et, douloureux entre tous, échec du Désarmement. Dans l'ordre économique, après les promesses sans lendemain de la Conférence de 1927, échec de la Conférence des Prohibitions, de la Conférence sur le Traitement des Étrangers, de la Conférence sur la Trêve douanière, de la Convention sur les Mines, etc.

Les sessions de l'Organisation internationale du Travail semblent, elles aussi, vouées à une

(2) V. l'article d'Aimé Berthod dans la *Lumière* du 9 août 1930.

impuissance croissante dont les récents débats sur le Travail forcé ont donné la mesure : « C'en est fini, hélas! de l'illusion que nous avons conçue lorsqu'on voyait accourir à Genève les représentants directs des intéressés, des producteurs, des industriels, des commerçants, des agriculteurs, des ouvriers, en leur faisant confiance pour dire, par experts, quels étaient leurs vœux et quelles transactions ils étaient d'accord pour établir. On a pu constater que les intéressés étaient plus après que les diplomates, moins conscients des nécessités, moins disposés aux compromis nécessaires, et que le système libéral du « Gouvernement direct international » était une utopie dans laquelle il ne fallait pas persévérer. » (3)

Il n'est pas jusqu'au Secrétariat lui-même dont les tendances actuelles ne soient décevantes : « Il tend à devenir, au lieu d'un organisme d'administration supranationale, une succursale bureaucratique des diverses chancelleries, c'est-à-dire qu'il perd son originalité et sa raison d'être.... Le rôle de la Société tend, de plus en plus, à s'étendre dans les domaines accessoires et à se restreindre dans les domaines principaux, c'est-à-dire les domaines politique et économique. » Le résultat, qu'il faut bien constater, quelque triste que soit leur foi, de dire, en présence des maux qui accablent l'Europe : « Confiance : la S. D. N. y pourvoira. »

Sur le marasme économique de notre continent, la documentation est si abondante, les doléances sont si nombreuses et si violentes que la conviction du lecteur est faite. C'est qu'ici, l'homme de la rue est directement atteint et crie. La progression écrasante des impôts, qui restreint d'autant le pouvoir d'achat des masses, le renchérissement de la vie, la hausse des prix de détail coexistant (absurdement, semble-t-il) avec la baisse, pour de nombreux articles, des prix de gros, le chômage, atteignant avec une virulence sans cesse accrue les nations les plus riches, la détresse générale des économies agricoles, la surproduction ou, plus exactement, la sous-consommation croissante, qu'il s'agisse des produits du sol ou de ceux de l'industrie, ce sont là des phénomènes dont la constatation est aussi banale que douloureuse. Sans doute, la crise est mondiale, comme le fut la guerre dont elle est le fruit désastreux d'arrière-saison, mais l'Europe, pour des raisons que les économistes ont cent fois décrites, en subit les effets avec une rigueur particulière, parce que son épuisement et son morcellement l'ont mise en état de moindre résistance.

Divisée en nations industrielles, donc fortement productrices, mais qui ne peuvent pas vendre parce que les marchés extérieurs leur sont fermés, et en nations agricoles, donc naturellement

(3) *La Paix par le Droit*, juillet-août 1930, p. 272.

consommatrices, mais à qui leur pauvreté interdit d'acheter (on sait tout le parti que l'ingénieur auteur des *Deux Europe*, F. Delaisi, a tiré de cette constatation pour l'établissement du remède préconisé par lui), l'Europe a cru trouver le salut dans le recours à un nationalisme économique poussé à l'extrême. Pour protéger des industries dont beaucoup étaient nées artificiellement sous la contrainte de la guerre, chaque pays a voulu, par des barrières douanières prohibitives, réserver à ses producteurs le marché intérieur, en même temps que, par un *dumping* intensif dont la Russie offre en ce moment même le curieux exemple, il cherchait à forcer les frontières des pays voisins. Par contre, on a vu les Etats-Unis se défendre impitoyablement contre les produits européens (tarif Hawley-Smoot, ratifié par M. Hoover au début de juin et élevant de 13 à 16 % les droits d'entrée *ad valorem*), tandis que, par une rationalisation sévère de leur production, ils s'efforçaient de garder leurs débouchés dans le monde et d'en conquérir de nouveaux. On assiste, enfin, à l'industrialisation rapide de vastes populations dont l'Europe, jusqu'ici, s'était réservée la clientèle : l'Inde, l'Indochine, la Chine des bords du Pacifique, le Japon, et la Russie elle-même, dont l'effort dans ce sens n'est pas négligeable.

Que les choses continuent pendant quelques années encoré à aller de ce train, et l'Europe industrielle verra s'ajouter à la vie chère, au chômage grandissants une redoutable baisse des salaires, entraînée par la nécessité de diminuer coûte que coûte les prix de revient et cause elle-même d'une nouvelle et désastreuse sous-consommation. Alors, l'Ancien-Monde sera mûr pour la boïchevisation finale....

VI. Les remèdes. Analyse du Memorandum

Qui ne saurait gré à l'homme d'Etat français d'avoir puisé dans la claire perception de cet avenir de ruine et de mort la résolution dont le Memorandum est l'actuel témoignage ? Résolution héroïque, car il se trouve que toutes les raisons d'ordre politique et économique qui plaident pour le réajustement immédiat de l'Europe se conjuguent pour en rendre la réalisation, — même imparfaite, — invraisemblablement malaisée ! 20.000 kilomètres de frontières hérissées de murailles de Chine économiques, des antagonismes exaspérés, des conflits d'intérêts à l'état aigu..., comment faire de ce pandémonium une Europe fédérée et pacifiée ? Après avoir admiré l'audace du novateur, voyons de plus près le plan qu'il nous propose.

Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire en totalité ou même en partie les 14 pages du Memorandum, nous aurons recours, pour ne pas risquer d'en trahir la pensée, à l'analyse que les services du Quai d'Orsay en ont communiquée à la presse dans la soirée du 17 mai, en même temps qu'ils faisaient parvenir l'original aux 26 Etats européens membres de la Société des Na-

tions, ainsi qu'à la Turquie, à la Russie et aux Gouvernements de Tokio et de Washington (4). Après avoir rappelé, dans les termes reproduits plus haut, la réunion du 9 septembre 1929 et son objet, le document continue ainsi :

« Le représentant de la France a reçu mandat de préciser aux Gouvernements consultés les points essentiels sur lesquels devait porter leur étude, puis de recueillir les conclusions de cette large consultation dans un rapport à soumettre aux délibérations d'une nouvelle réunion européenne, lors de la prochaine assemblée de la Société des Nations.

« Cette entreprise trouve sa justification dans le sentiment éprouvé, par tous les Etats européens, d'une responsabilité collective en face du danger que constitue pour la paix européenne, au point de vue politique aussi bien qu'économique et social, le manque de cohésion dans le groupement des forces matérielles et morales de l'Europe.

Observations générales

« Trois réserves essentielles dominent toute la consultation engagée par le gouvernement français :

« 1° La coopération européenne doit être assurée en liaison avec la Société des Nations, c'est-à-dire dans des conditions qui, loin de pouvoir affaiblir en rien l'autorité de cette dernière, ne sauraient tendre qu'à faciliter son œuvre, au bénéfice de toutes nations, même extra-européennes;

« 2° L'Union européenne ne saurait s'opposer à aucun groupement ethnique, pas plus sur d'autres continents qu'en Europe même, en dehors de la Société des Nations : impliquant une conception absolument contraire à celle des anciennes unions douanières, elle devra se réaliser, en pleine confiance amicale, souvent même en collaboration avec tous Etats étrangers, membres ou non de la Société des Nations, qui s'intéressent sincèrement au progrès de la paix dans le monde ;

« 3° L'institution d'un lien fédéral entre gouvernements européens ne saurait, en aucun cas et à aucun degré, affecter aucun des droits souverains des Etats membres de l'Union.

L'objet de la consultation

« Elle porte sur quatre points essentiels :

« 1° Nécessité d'un pacte d'ordre général, aussi élémentaire fût-il, pour affirmer le principe de l'union morale européenne et consacrer solennellement le fait de la solidarité instituée entre Etats européens.

« (Les gouvernements signataires, liés à l'orientation générale d'une certaine politique commune en vue de l'organisation pacifique de l'Europe, s'engageraient à prendre régulièrement contact dans des réunions périodiques ou extraordinaires);

« 2° Nécessité d'un mécanisme propre à assurer à l'Union européenne les organes indispensables à l'accomplissement de sa tâche;

« 3° Nécessité d'un organe représentatif et responsable, sous forme d'institution régulière de la « Conférence européenne », composée des représentants de tous les gouvernements européens membres de la Société des Nations, et qui demeurerait l'organe directeur essen-

(4) Le Japon, avec cette courtoisie, à laquelle il ne manque jamais, est jusqu'ici, le seul de ces quatre Etats qui ait répondu.

tiel de l'Union européenne, en liaison avec la Société des Nations;

« b) Nécessité d'un organe exécutif, sous forme de Comité politique permanent, composé seulement d'un certain nombre de membres de la Conférence européenne et assurant pratiquement à l'Union européenne son organisme d'étude en même temps que son instrument d'action;

« c) Nécessité d'un service de secrétariat, aussi réduit fût-il à l'origine;

« 3° Nécessité d'arrêter d'avance les directives essentielles qui devront déterminer les conceptions générales du Comité européen et le guider dans son travail d'étude pour l'élaboration du programme d'organisation européenne;

« a) Subordination générale du problème économique au problème politique;

« b) Conception de la coopération politique européenne;

« c) Conception de l'organisation économique de l'Europe;

« 4° Opportunité de réserver, soit à la prochaine Conférence européenne, soit au futur Comité européen, l'étude de toutes questions d'application :

« a) Détermination du champ de coopération européenne, notamment dans les domaines suivants : économie générale ; outillage économique ; communications et transit ; finances ; travail ; hygiène ; coopération intellectuelle ; rapports interparlementaires ; administration ; etc. ;

« b) Détermination des méthodes de coopération européenne ;

« c) Détermination de tous modes de collaboration entre l'Union européenne et les pays situés en dehors de cette Union.

Conclusion

« Le gouvernement français a voulu s'en tenir, pour des raisons purement pratiques, à une conception aussi élémentaire que possible de sa consultation : non qu'il entende limiter dans ses vœux les possibilités de développement futur d'une organisation fédérale de l'Europe, mais parce que, dans l'état actuel du monde européen et pour accroître les chances d'assentiment unanime à une première proposition concrète, susceptible de concilier tous intérêts et toutes situations particulières en cause, il importe essentiellement de s'attacher aux données initiales de quelques vues très simples. Il appartiendra au temps d'assurer, avec la vie, par une évolution constante et par une sorte de création continue, le plein épanouissement des ressources naturelles que l'Union européenne pourrait porter en elle-même.

« Le gouvernement français, en demandant aux gouvernements consultés de lui faire tenir leurs réponses avant le 15 juillet, exprime l'espoir que ces réponses, inspirées du large souci de faire droit à l'attente des peuples et aux aspirations de la conscience européenne, fourniront les éléments d'entente et de conciliation permettant d'instituer, avec un premier embryon d'organisation fédérale, le cadre durable de cette coopération européenne dont le programme pourra être arrêté à la prochaine réunion de Genève.

« L'heure n'a jamais été plus propice ni plus pressante pour l'inauguration d'une œuvre constructive en Europe. Libérée bientôt des principaux problèmes, matériels et moraux, consécutifs à la dernière guerre,

l'Europe nouvelle apparaîtra immédiatement disponible pour un effort positif et qui réponde à un ordre nouveau. S'unir pour vivre et prospérer, telle est la stricte nécessité devant laquelle se trouvent désormais les nations d'Europe. Le sentiment des peuples s'est déjà manifesté à ce sujet. Aux gouvernements d'assumer aujourd'hui leurs responsabilités. »

Des discussions innombrables se sont élevées sur ce programme. Comme il fallait s'y attendre, les uns l'ont trouvé trop vague ou trop modeste, les autres trop ambitieux ou trop précis. On lui a reproché d'avoir, par l'examen de conscience auquel il oblige les Gouvernements européens, empoisonné l'atmosphère de l'Europe en réveillant partout les rancunes éteintes, les griefs oubliés, les convoitises endormies : comme si à Genève, pendant la première semaine de l'Assemblée, la discussion du rapport du secrétaire général, pour ne parler que de ce débat périodique, n'était pas l'occasion d'une confrontation générale des récriminations, des prétentions et des appétits ! On a soutenu aussi que le Memorandum laisse dans l'ombre les problèmes les plus essentiels, par exemple ceux qui touchent à l'assainissement de la situation économique, tandis qu'il se perd par ailleurs dans la minutie, par exemple lorsqu'il passe en revue tous les domaines dans lesquels devra s'exercer la coopération européenne. D'autres ont souligné avec une visible complaisance ce qu'ils ont appelé ses « obscurités », ses « légèretés », ses « paradoxes », ses « contradictions ».

Finalement, on peut dire que la « bataille du Memorandum » s'est livrée autour de quelques points stratégiques, de quelques questions maîtresses sur lesquelles s'est concentré l'acharnement des assaillants. Nous les examinerons dans leur ordre logique, au lendemain du grand débat qui se prépare à Genève, en notant sommairement, à propos de chacune d'elles, la solution proposée par la France, la réponse qu'elle apportera, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, aux observations ou aux objurgations formulées par les gouvernements consultés, ainsi que l'attitude prise définitivement par ces derniers au cours de la Conférence européenne dont l'ouverture est annoncée pour le 8 septembre. Nous essaierons enfin, à la lumière de ces débats, de préjuger de l'avenir immédiat (essor victorieux ou éclipse momentanée) réservé à l'initiative française.

Genève, 6 septembre 1930.

J. PRUDHOMMEAUX,
Secrétaire général de la Fédération
Française des Assoc. pour la S.D.N.
Membre du Comité Central.

(A suivre.)

Tout le monde parle de l'Affaire Dreyfus. Pour la mieux connaître, lisez et faites lire : **L'HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS**, par TH. REINACH, NOUVELLE EDITION : 6 fr. dans nos bureaux.

L'AFFAIRE BULLERJAHN

Par Henri GUERNUT, secrétaire général de la Ligue

Retenez bien ce nom : Bullerjahn — on prononce : Bullerjahn ; — dans quelques mois, peut-être plus tôt, les grands journaux de grande information l'auront imprimé dans leurs manchettes, en gros caractères, et il vous deviendra familier.

M. Bullerjahn — Walter de son prénom — était, il y a sept ans, à Wittenau, près de Berlin, administrateur en chef d'une entreprise qui avait été, avant et pendant la guerre, une fabrique d'armes et de munitions et qui s'était transformée après l'armistice en une usine de construction mécanique.

Assidu, ponctuel, dévoué aux intérêts de la maison, il s'était haussé aux premiers rangs ; rien de ce que faisait la direction ne se décidait sans lui : il ne l'édit pas admis sans humeur, car il se donnait tout entier à l'usine et, à ses yeux, l'usine c'était lui.

A cette époque — en 1923 — fonctionnait en Allemagne, ce qu'on appelait la C.M.I.C. — Commission militaire interalliée de contrôle, composée d'officiers des puissances alliées — qui veillait à l'application du traité de Versailles en matière de désarmement. Elle s'assurait, par des enquêtes et des perquisitions, que les corps de troupe étaient dissous, les travaux de fortification démolis, les munitions livrées, les armes détruites et que, en aucun endroit, sous aucune forme clandestine, l'ancienne armée d'Empire ne se reconstituait.

Or, le 29 décembre, une délégation de ces officiers se présentait à l'usine de Wittenau, visitait les bureaux, les ateliers, n'y découvrait rien de suspect ; mais dans un magasin qui servait de dépôt, ils trouvèrent dissimulés des pièces détachées, des canons de fusils et de mitrailleuses par centaines de mille ; je vous laisse à penser quelle a été l'émotion en ville et aux environs.

Lorsque les alliés, dans le traité de Versailles, imposèrent à l'Allemagne ce contrôle militaire, ils négligèrent de prendre quelques précautions. Ils ne pouvaient, dans la plupart des cas, être renseignés que par des dénonciations indigènes : ils négligèrent de garantir l'impunité aux dénonciateurs. Aussi, le Gouvernement du Reich, profitant de cette omission, fit-il savoir que ceux des Allemands qui entreraient en rapport avec les officiers alliés ou ne garderaient point certains secrets seraient inculpés d'intelligence avec l'étranger et traduits pour crime de haute trahison devant la Cour suprême de Leipzig.

C'est en vertu de ces dispositions qu'un jour Bullerjahn fut arrêté, incarcéré, puis condamné à quinze ans de prison. Cinq sont accomplis dès à présent.

Pour quelles raisons, sur quels indices ?

On savait que Bullerjahn avait eu quelques dissentiments avec la direction ; on prétendit qu'à cette occasion, il avait tenu des propos menaçants : « Ah ! ces Messieurs m'embêtent ; eh bien ! ils vont voir. » On ajouta qu'il avait été vu un jour dans une rue où demeurait un membre de la Commission militaire ; qu'il avait fait, à la même époque, des dépenses un peu fortes ; on précisa même qu'il avait reçu, pour prix de sa dénonciation, la somme — vraiment modérée — de 1.200 marks.

Mais ce qui déterminait la Cour, ce fut le témoignage d'un homme considérable qui serait venu trouver le commissaire de police judiciaire, puis le juge d'instruction et leur aurait fait des révélations décisives. De cet homme, nul n'a connu le nom. Par ordre supérieur,

les magistrats de l'instruction ne l'ont révélé à personne, pas même à la Cour qui, sur cette déposition anonyme, a condamné de confiance.

Ai-je besoin d'ajouter que, si habituée qu'elle fût à la discipline, l'opinion allemande n'a pas été unanime à approuver le verdict. Une poignée d'hommes libres et courageux, groupés à la Ligue des Droits de l'Homme, s'est sentie émue et a entamé des recherches.

On sait aujourd'hui le nom de l'inconnu qui est allé trouver le commissaire et le juge d'instruction : il s'appelle M. Von Gontard ; il est le directeur de la Société dont Bullerjahn était l'administrateur ; c'est avec lui que Bullerjahn était en dissentiment. Cela, on en conviendra, diminue de façon notable l'impartialité de son témoignage.

Ce que Von Gontard a déclaré au commissaire et au juge, on le sait également, ou à peu près : Bullerjahn se serait rendu chez un officier anglais qu'il n'a pas rencontré ; il se serait rendu ensuite chez un officier français auquel il aurait tout dit.

Et c'est tout. Comment Von Gontard sait-il cela ? A-t-il vu, a-t-il entendu ? Si quelqu'un le lui a rapporté, qui est-ce ? L'officier français lui-même ? peu probable ; mais encore faudrait-il la preuve. Von Gontard le tient-il d'un autre ? Quel autre ? Comment cet autre a-t-il été informé ? Autant de questions que se pose la Ligue allemande, qui n'ont pas été posées par les juges et qui sont cependant d'importance. Comment est-il possible d'en faire fi et, sans y avoir répondu, de se prononcer sur l'honneur et la liberté d'un homme ?

Or, à l'heure où la Ligue des Droits de l'Homme allemande tient ces propos de sagesse, toute l'Allemagne par une curieuse coïncidence s'intéresse à l'Affaire Dreyfus ; elle en applaudit la résurrection au théâtre, au cinéma, dans la publication des documents diplomatiques de l'époque et des carnets de Schwartzkoppen, dans les conférences et le livre de M. Bruno Weil. De sorte que des analogies surgissent à l'esprit de tous.

Ici comme là, affaire de trahison : secrets de défense nationale livrés à une autre nation.

Ici comme là, un dossier secret décide de la condamnation : là, des documents montrés au juge, cachés à l'accusé et à son défenseur ; ici, une déposition faite à l'instruction et ce n'est pas seulement l'accusé et le défenseur qui l'ignorent, mais le juge.

Ici comme là, intervention de la raison d'Etat : ici comme là, le gouvernement qui a ordonné le secret s'oppose à ce qu'on le révèle ; ici comme là, l'honneur de la magistrature est en jeu ; ici comme là, on appréhende ou on feint d'appréhender les pires complications extérieures si l'affaire se rouvre.

Et d'autre part, ici comme là, on rappelle qu'il est interdit de condamner quelqu'un sans l'avoir entendu, sans l'avoir mis en mesure de connaître toute l'accusation et d'y répliquer ; ici comme là, on demande, on exige la révision d'un procès vicié. Et on entend aujourd'hui les mêmes paroles qu'hier : « Puisse l'état-major, puisse la magistrature, puisse l'Etat, mais que la justice soit ! ou plutôt, il ne saurait y avoir de magistrature qui viole la justice ni d'Etat qui la consacre. »

L'Allemagne va connaître comme la France, une affaire Dreyfus. Puisse-t-elle, comme la France, il y a trente ans, en être régénérée.

HENRI GUERNUT.

LE BANQUET DE LA LIGUE

(11 juillet 1930)

Le banquet annuel de la Ligue s'est tenu le 11 juillet, à Paris, à la salle du Grand Orient, sous la présidence de M. VICTOR BASCH.

Après du président avaient pris place MM. Charles GIDE, Emile KAHN, Paul LANGEVIN, vice-présidents, Henri GUERNUT, secrétaire général, Mme Renée DUBOST et MM. Maurice VIOLETTE, GRUMBACH, Justin GODART, Jacques ANCELLE, Emile GLAY, CHENEVIER, membres du Comité Central.

Les Fédérations de la Seine, de l'Aisne et de la Seine-et-Oise étaient représentées par M. Caillaud, secrétaire général, et MM. Lengrand, et Parisot, présidents fédéraux.

De très nombreux présidents des Sections de la Seine et de la Seine-et-Oise avaient également répondu à l'appel du Comité Central.

A l'heure des toasts, M. Victor Basch, après avoir déclaré qu'il ne ferait pas de discours présidentiel, donna successivement la parole à Mme Renée Dubost, et à M. Marc Lengrand, Caillaud, Parisot et Charles Gide.

Mme Renée Dubost

Nous sommes heureux de reproduire in extenso le discours de Mme Renée Dubost :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous m'avez demandé de prendre la parole. C'est un peu l'épreuve du feu que vous m'imposez, car je ne sais pas parler. Seule, aux habitants de mon village, j'adresse parfois quelques mots ; ils font tellement partie de ma vie que c'est un peu comme si je parlais à moi-même. Mais ici, dans ce banquet, je me sens timide et pleine d'émotion.

Je voudrais, d'abord, vous remercier de m'avoir accueillie si généreusement parmi vous, et j'espère ne pas démentir de l'honneur qui m'est fait. Vous pouvez compter sur moi, je travaillerai et n'aurai pas peur ; je suis ligueuse de cœur depuis bien longtemps. Je militais pour l'affaire Dreyfus et j'étais déjà à cette époque l'enfant terrible de ma famille.

En 1919, quand à la suite de la guerre la situation des enfants en Europe était devenue tragique, et que naquit le Comité français de Secours aux enfants, la Ligue fut pour nous une grande amie, elle nous aida de son autorité, et ses membres éminents parcoururent la France à nos côtés pour jeter le cri d'alarme et rappeler au monde ses devoirs d'humanité.

En 1926, la Ligue allemande des Droits de l'Homme pensa que le travail le plus important pour le rapprochement et la Paix serait de mettre en contact, par des échanges, la jeunesse de nos deux pays.

La Ligue française nous confia ce travail et c'est avec un intérêt passionné que nous l'avons entrepris, malgré de multiples difficultés, car, à ce moment-là, l'Allemagne n'était pas encore admise à la Société des Nations.

En février 1926 le Comité français de Secours aux Enfants fondait le Comité d'Echanges Interscholaires franco-allemands. Il a pour but de favoriser le

séjour en Allemagne pendant les vacances, des écoliers et étudiants français des deux sexes, en procédant par des échanges alternés ou simultanés entre familles françaises et allemandes.

L'élève français échangé est reçu gratuitement dans une famille allemande de condition analogue à la sienne, où il vit comme l'enfant de la maison pendant son séjour. En échange la famille de l'élève français reçoit dans les mêmes conditions l'enfant de la famille allemande correspondante.

La première année de son activité (1926) le Comité réalisa 80 échanges, les années suivantes son organisation se perfectionnant et les conditions générales s'améliorant dans les deux pays, le nombre des élèves échangés s'éleva à 230 en 1927, 530 en 1928 et 652 en 1929, soit au total 1.500 élèves échangés en quatre années de travail.

Une constatation qui est du plus haut intérêt au point de vue de la paix et du rapprochement des peuples est le grand nombre d'inscriptions provenant des départements qui ont été le théâtre de la guerre : 30 % du nombre total.

Les impressions recueillies témoignent de la plus grande satisfaction de part et d'autre. C'est ainsi qu'un élève de Besançon nous écrit : « J'étais dans cette famille comme auprès de mes parents, si bien qu'il m'arrive de dire « chez nous », quand je parle de la maison où je demeurais. »

Un jeune Allemand de Frankfort nous a adressé les lignes suivantes : « Nous voulons poursuivre l'amitié déjà existante. Aucune guerre ne pourra plus avoir lieu lorsque les différents peuples seront à même de s'étudier les uns les autres. »

Mais ici, je m'adresse aux ligueurs et je leur demande de nous aider. Car, malgré la propagande intense, nous n'arrivons pas à satisfaire toutes les demandes des jeunes Allemands. Mille d'entre eux attendent de jeunes amis français et nous ne pourrions, je pense, n'en satisfaire que 400 cette année.

Il me semble, pourtant, que parmi les 100.000 ligueurs nous devrions trouver ces jeunes amis français. Nos amis ligueurs se montreraient ainsi tout à fait en accord avec le beau manifeste des deux ligues qui se termine par ces paroles : « Il faut que les relations, surtout entre enfants et adolescents ignorants des vieilles haines — se multiplient et se resserrent, et que la solidarité entre l'Allemagne et la France devienne assez étroite pour qu'un conflit entre elles apparaisse à leurs citoyens comme une lutte fratricide. »



Et en terminant, je voudrais envoyer une pensée émue et affectueuse à celles qui furent nos aînées et pour qui j'avais une admiration profonde : Séverine et Mme Ménard-Dorian.

Les remplacer est chose impossible, mais gardons-les toujours présentes à notre mémoire, et que leur pensée nous guide.

N'oublions jamais ces mots de Séverine mourante : « Il faut toujours dire la vérité ». Avec elle travaillons pour la paix, la justice et la fraternité.

M. Marc Lengrand

M. MARC LENGRAND, président de la Fédération de l'Aisne, a prononcé ensuite le discours que voici :

Mesdames, Citoyens, mes chers Collègues. C'est avec une certaine émotion que je prends la parole devant un auditoire qui comprend les plus admirables militants qui servent avec passion notre grande et belle association.

Je ne suis qu'un modeste, très modeste militant et si j'ai répondu ce soir au désir qui m'a été exprimé de m'entendre, c'est parce que cette invitation s'adressait avant tout à la Fédération que je préside et qui par le nombre de ses Sections et de ses membres est devenue, m'a-t-on dit, la première de France.

Quoique relativement jeune encore, je suis déjà « un vieux » dans la Ligue. J'avais 19 ans lorsque j'ai créé ma première Section, mais je puis dire avec quelque fierté que jamais depuis presque 20 années mon attachement pour elle ne s'est démenti un seul instant.

La Ligue a toujours représenté pour moi l'école de l'Idéalisme le plus pur et le plus noble, une école où se forment les bons citoyens, ceux qui chassent de leur cœur la haine et l'égoïsme et mettent en pratique les grandes qualités civiques dont nos maîtres, les Révolutionnaires de 1793, nous ont donné l'exemple.

Est-ce bien ici, devant vous, mes chers collègues, qui, dans vos sphères d'action respectives, avec talent souvent, avec conscience toujours, accomplissez la meilleure des propagandes, qu'il convient d'évoquer ce que nous appelons « l'Esprit de la Ligue » ?

Et pourquoi pas !... pourquoi prononcerions-nous aujourd'hui, en cette soirée qui pour nous est une fête, d'autres paroles que celles que nous avons dites dimanche dernier et que nous redirons demain ?..

... Est-ce que nos paroles dites avec plus ou moins de verve, sous des formes différentes, mais toujours avec foi, ne se résument pas en l'exaltation de la *Vérité* et de la *Justice* qui ont une mère commune *La Bonté*, et comme résultat la *Fraternité*, sans laquelle la *Paix* ne serait qu'un rêve insensé !

Ah ! il ne suffit pas de propager une idée saine et de diriger le Peuple vers des sentiments qui rehausseront sa mentalité et sa vertu. Oui ! les paroles sont nécessaires surtout dans un pays où le verbe est roi, mais si l'on ne veut pas que les plus beaux discours ne soient simplement que morceaux de littérature dont les paroles seront emportées par la prochaine brise, il faut que ceux qui les prononcent harmonisent leurs actes avec leur pensée.

Est-ce difficile cela ? peut-être ! Mais c'est précisément à la réalisation de cet état d'esprit que nous devons nous attacher, c'est à cela que nous nous attachons et c'est pour cela que les orateurs de la Ligue doivent exclure, et excluent de leur propagande toute démagogie facile et trompeuse.

L'« Esprit de la Ligue » doit faire, des membres de notre grande famille, des frères qui, s'ils ne sont liés par aucun dogme, ne sont pas moins unis par une communauté de pensées et de sentiments telle que rien, ni nos conceptions pratiques ou philosophiques, ni nos tempéraments divers, ne doit altérer. Et je me plais à constater — le banquet de ce soir m'en donne une nouvelle preuve — que cet esprit de la Ligue n'est pas un vain mot ! qu'il existe bien !... et c'est là, voyez-vous, le secret de ce succès grandissant qui fait que la Ligue

devient, si elle ne l'est déjà, l'*Etoile Flamboyante* vers laquelle se tournent les peuples de l'Univers !

Dans les yeux innombrables qui l'observent, nous lisons parfois la crainte et la colère, tant il est vrai qu'elle est, des vieux préjugés, des privilèges et des abus, l'adversaire redoutable. Mais nous voyons surtout une lumière d'espérance dans les regards de ceux qui souffrent, qui peinent et qui pleurent ; épaves meurtries de la misérable société actuelle, courbées sous le joug intolérable des iniquités sociales ou des dictatures.

Nous traversons des heures difficiles et dans la lutte âpre et rude que soutient la Démocratie contre les forces d'asservissement conjuguées : le *capitalisme*, le *militarisme* et le *cléricalisme*, la Ligue des Droits de l'Homme est à la pointe du combat ! Mais ceux qui la composent, et dont vous êtes, mes chers Collègues, les représentants qualifiés, ce sont des *élites* !... élites par la pensée... élites par la conscience et par la volonté... élites par le cœur et l'abnégation ! Et je proclame, moi, que nous avons beau vivre dans un siècle de veulerie et d'imposition, de lucre et de matérialisme insensé, ce seront encore ces élites qui triompheront parce qu'elles émanent du *peuple* et qu'elles ont puisé en lui leur force vivifiante.

Au nom de la Fédération de l'Aisne, je puis dire au nom des Fédérations du Nord de la France avec lesquelles je suis en parfaite communauté d'idées, je vous adresse à tous un cordial et fraternel salut. Je forme le vœu que nous unissions encore davantage nos efforts pour que l'œuvre belle entre toutes se poursuive sans relâche !... De l'action, endoctrinement de l'action, toujours de l'action et nous vaincrons !... Danton lui, disait « de l'audace »... Nous avons, nous ! ligueurs, toutes les *audaces* ! Et nous le prouvons !

A nos éminents collègues du Comité Central, j'apporte, de la part de mes mandants, l'expression de notre entière confiance et de notre cordiale sympathie ; demain comme hier ils nous trouveront à leurs côtés. Qu'ils me permettent de leur dire que plus il rendront à la Ligue son caractère combattif des temps héroïques, plus nous serons satisfaits et enthousiastes.

Excusez, mes chers camarades, ce trop long discours, mais permettez-moi de le terminer en rendant, au nom des simples militants dont je suis, au vénéré Ferdinand Buisson, au vibrant président Victor Baschi, au sentimental Henri Guernut — mon ami si vrai et si cher, l'hommage solennel que mérite le dévouement qu'ils ont apporté, et qu'ils apportent encore, dans l'accomplissement d'une mission délicate et parfois ingrate. Ils auront consacré à la Ligue le meilleur d'eux-mêmes : leur cœur, leur conscience et leur vie entière. Qu'ils en soient ce soir, au cours de ces agapes fraternelles, sincèrement et cordialement remerciés !

Mesdames, Citoyens, je lève mon verre à la plus grande Ligue, au Comité Central, aux Fédérations, à tous les militants.

Et je bois au triomphe prochain de la *Justice Sociale* et de la *Fraternité Humaine* !

M. Caillaud

Bien décidé à détruire la légende accréditée qui veut que le secrétaire général de la Fédération de la Seine soit bavard, M. CAILLAUD était résolu à ne pas parler. Mais il avait compté sans les nombreux amis qui l'ont poussé à prendre la parole et il leur laisse la responsabilité de sa harangue.

Après avoir adressé un souvenir ému aux disparus, fait des vœux pour le prompt rétablissement du dévoué chef du secrétariat, Mlle Glomon, félicité M. Goudchaux Brunshvicg pour ses 25 ans de conseil juridique de la Ligue, témoigné sa sympathie à MM. Félix Challaye et Albert Bayet, victimes de la réaction, et remercié les dames d'être venues si nombreuses au banquet, M. Caillaud s'associe aux paroles prononcées par son collègue M. Lengrand pour souhaiter toujours plus de justice et plus de liberté.

Les forces de régression ne désarment pas; aussi regrette-t-il qu'en ce qui concerne le problème de la paix, le Comité Central ne soit pas intervenu au moment de la conférence navale.

Pour la laïcité, tout a été dit au Congrès de Biarritz; néanmoins, il est bon de rappeler les attaques de l'Eglise contre l'élite intellectuelle.

Le fascisme, — un fascisme larvé —, a pénétré en France et il est nécessaire d'empêcher son développement.

Un autre problème grave obsède nos esprits. C'est le problème colonial. Il nous faut supprimer le travail forcé dans nos colonies, transformer nos méthodes de colonisation; c'est pourquoi la Fédération de la Seine demande qu'en 1931, la question coloniale soit inscrite à l'ordre du jour du Congrès.

M. Caillaud termine en levant son verre à la prospérité de la Ligue, de la Fédération et du Comité Central.

M. Parisot

Le président de la Fédération de Seine-et-Oise, qui ne pensait pas prendre la parole à ce banquet, fait l'éloge du ligueur militant, « cet apôtre qui consacre à son idéal de justice, son temps, sa santé et son cœur. »

Comme son collègue M. Caillaud, il signale le mouvement de régression qui ne peut manquer d'échapper aux démocrates et invite tous ses auditeurs à se souvenir de la phrase inscrite sur la couverture des Cahiers: « Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? — Oui. — Sont-ils appliqués? — Non ».

Après avoir brossé un sombre tableau de ce qui se passe en Italie, il signale la menace grandissante du fascisme chez nous et invite tous les ligueurs à travailler pour établir la République. Pour cela il leur demande de faire preuve de courage, d'audace et de cœur.

M. Charles Gide

En acceptant de venir à cette fête de la Ligue, j'ai stipulé par écrit, déclare tout d'abord M. GIDE, que je n'accepterais pas d'y prendre la parole, je constate qu'on ne tient aucun compte des engagements pris. Je ne reviendrai plus.

Je n'assiste à aucun Congrès. Je m'excuse en particulier de ne pouvoir assister aux réunions organisées par le Comité et, d'une manière générale, à aucune manifestation. Ce n'est pas faute de sympathie, mais je suis timide. Notre secrétaire général se plaît à voguer sur des flots tumultueux; je ne puis le suivre, car j'ai le mal de mer. Je n'assiste pas aux banquets et je suis les réunions publiques. Je ne vais pas à la Chambre, et la dernière fois que je m'y suis rendu, ce fut pour entendre Emile Olivier!...

Je n'écoute donc pas les voix éloquentes des ligueurs, mais j'entends volontiers les voix discrètes qui montent vers la Ligue pour apporter leurs vœux et leurs supplications.

J'ai dans la poche une lettre d'un noir du Soudan. Ce noir, je ne sais s'il est prince, mais c'est un malheureux qui depuis treize ans est déporté loin des siens et qui demande notre protection. J'espère que l'on fera quelque chose pour lui.

Le Comité Central évoque une vision que vous m'excuserez de comparer au paradis des catholiques. Je demande qu'il continue à intercédier auprès du Très-Haut, en l'occurrence le Gouvernement, en faveur des pauvres hommes, — je ne dis pas des pêcheurs —, et je souhaite que l'intervention de la Ligue devienne toujours plus large et plus efficace et que ses bienfaits retombent toujours plus nombreux sur la terre.

A NOS ABONNÉS

dont l'abonnement finit le 30 septembre

Nos lecteurs dont l'abonnement prend fin le 30 septembre ont reçu ou recevront ce mois-ci une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Que nos amis veuillent bien réserver à notre circulaire le meilleur accueil.

En vue de nous épargner un surcroît de travail et des dépenses facilement évitables, nous les priions de vouloir bien nous envoyer le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'avertissement, soit en tout 20 fr. 50, en utilisant le mandat-chèque joint à notre circulaire. Il ne leur en coûtera que 50 centimes pour l'envoi du chèque.

Passé la fin du mois, nous ferons recouvrer par la poste les réabonnements en retard.

TOUS LES LIGUEURS

doivent lire et faire lire autour d'eux le

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par Victor BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSHVICG, Emile GLAY, A. AULARD, CH. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, Roger PICARD...

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait par FOUGERAT.

Prix : 6 francs.

Réduction de 30 % aux Sections

Voulez-vous recevoir notre revue GRATUITEMENT pendant toute l'année prochaine ?

Adressez-nous cinq nouveaux abonnements.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITE CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 3 Juillet 1930

BUREAU

Ancelle (Election de M.). — *Le secrétaire général* donne lecture d'un ordre du jour de la Section de Paris 17^e, protestant contre la présentation, par le Comité, au renouvellement du tiers sortant en 1930, de M. Jacques Ancelle.

La Section fait à M. Ancelle un certain nombre de reproches. Elle proteste, notamment, contre le fait qu'il a été présenté par le Comité alors qu'il n'appartient à la Ligue que depuis le 21 mars 1930.

La Section demande, d'une manière générale, qu'aucune candidature ne soit présentée par le Comité sans avis préalable de la Section à laquelle appartient le candidat.

Le Bureau déclare, sur le premier point, qu'il est, certes, désirable qu'un membre du Comité Central soit connu de la Ligue par son activité dans la Ligue ; qu'en fait, le Comité, lorsqu'il a proposé M. Ancelle, le croyait ligueur depuis longtemps ; il avait participé comme orateur à de nombreuses manifestations organisées par la Ligue et militait dans des organisations amies. D'autre part, un ligueur de Paris, portant le même nom et le même prénom, figurant sur les contrôles, le Comité a cru que c'était lui.

Interrogé depuis, M. Ancelle a déclaré qu'il avait demandé en octobre son admission à la Section de Paris 17^e. Il a renouvelé sa demande en février à une assemblée de la Section à laquelle il assistait. S'il n'a pas été inscrit plus tôt, la faute ne lui incombe pas.

Sur le second point, le Bureau estime qu'il n'est pas possible de solliciter l'avis de la Section à laquelle appartient le candidat et cela pour deux raisons.

Pour une raison de principe : les statuts donnent au Comité, tout comme aux Sections, un droit de présentation. L'exercice de ce droit ne saurait être subordonné à l'agrément de telle ou telle Section ;

Pour une raison matérielle : les candidatures ne sont pas connues à l'avance. Elles sont proposées au Comité par les membres présents en séance, acceptées ou repoussées immédiatement. On ne peut donc solliciter en temps utile l'avis de la Section intéressée.

Marty (Grâce de). — Le Bureau adopte la résolution suivante :

« Le Bureau,

« Considérant que tout citoyen français a le droit d'être représenté à la Chambre par l'élu de son choix,
« Considérant que le maintien en prison durant toute une législature d'un député régulièrement élu, et auquel il n'est fait grief que de délits politiques, constitue une atteinte à ce droit de la représentation nationale qui se trouve ainsi faussé dans son principe,

« Considérant qu'il est peu digne d'un gouvernement démocratique de donner l'apparence de satisfaire ainsi des rancunes politiques ou l'impression qu'il redoute la contradiction d'un adversaire,

« Emet le vœu que le député Marty soit mis en liberté. »

Percin (Amis du général). — Les amis du général

Percin ont l'intention d'organiser, vers le 15 octobre, deuxième anniversaire de la mort du général, une cérémonie commémorative. Ils demandent que le Comité Central soit représenté.

Le Bureau décide d'envoyer un délégué.

Congrès 1930 (Lettre de M. Gide). — *Le secrétaire général* donne lecture de la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. Charles Gide :

« Mon cher Collègue,

« Lors de notre dernière réunion j'ai oublié de vous dire que quelques protestants et jeunes pasteurs, quoique fort bons ligueurs, ont été émus par votre phrase : « La prééminence de la raison sur la foi ». Le mot étant peu usité, semble avoir été choisi pour éviter le mot prééminence, mais, cependant, je viens de vérifier dans Littré qu'il est synonyme. Alors, mes correspondants sont assez fâchés à dire que cette affirmation est contraire à la neutralité. Celle-ci implique que la raison et la foi ne peuvent être superposées, ni même juxtaposées, parce qu'elles sont sur des plans différents. »

Le secrétaire général ajoute qu'il a reçu, en effet, quelques protestations de ligueurs contre ce passage et il regrette de n'avoir pas aperçu l'interprétation qu'on en pouvait tirer, sinon il aurait proposé une formule moins ambiguë.

M. Victor Basch déclare qu'il exposera dans les *Cahiers* les raisons pour lesquelles il a introduit cette phrase dans son projet de résolution. Il estime que, dans l'enseignement, la raison doit, en toute matière, être substituée à la foi et il dira pourquoi. (Voir *Cahiers* 1930, p. 472.)

Doumergue (Déclaration de M.). — *Le secrétaire général* rappelle qu'à la première séance du Congrès, M. Cancouet, délégué de la Section de Paris 14^e, a donné lecture d'une information parue dans *l'Eclair du Midi*.

Ce journal avait rapporté des propos qui auraient été tenus au cardinal Verdier par M. Doumergue, et notamment ceux-ci :

« Je vous connais, je sais que vous êtes un théologien ; je vous estime ; je crois au succès des hommes religieux, des hommes d'études. La France est un pays catholique, essentiellement catholique ; il y a en elle des sentiments chrétiens profonds que je constate de plus en plus ; nous sommes le grand pays catholique et nous devons le rester. A ce titre, nous avons à jouer dans le monde un rôle de modérateurs ; nous n'avons pas d'autre ambition ; et cette obligation est si importante que si la France cessait de remplir cet office, nous aurions la guerre mondiale avant deux ans... »

« Il faut que les forces catholiques nous aident à faire l'union dans le pays, à assurer l'élevation morale des Français, à répandre partout la bonté et la charité... »

« Nous sommes préoccupés par bien des dangers extérieurs : l'état de la Russie, le réveil de la Chine, l'agitation en Extrême-Orient ; tout cela offre parfois des perspectives critiques pour nos colonies. Il faut qu'à l'intérieur nous assurions l'union de toutes les forces morales. Or, vous êtes, Monseigneur, le représentant de la grande puissance morale qu'est le catholicisme. N'ayez pas peur de déployer votre action ; l'anticléricalisme qui se manifeste est tout de surface ; le catholicisme peut beaucoup si le clergé se cantonne dans le domaine religieux et social. »

De nombreux journaux rendant compte du Congrès ont reproduit ces déclarations. Or, si l'article a été largement répandu, aucun démenti n'a paru nulle part. Fant-il en conclure que ces propos sont authentiques ?

M. Victor Basch remarque que, d'une part, il s'agit d'une conversation privée et, d'autre part, le président de la République, étant irresponsable, n'a pas à répondre et à se mêler aux polémiques de presse.

Il demande, cependant, au secrétaire général, de s'informer.

Le secrétaire général ne voit pas la possibilité de s'informer officieusement. Si le Comité désire donner une suite à cet incident, il lui appartient de prendre l'initiative d'une lettre officielle.

Brunschvicg (Goudchaux). — M. G. Brunshvicg, avocat à la Cour, a été nommé conseil juridique en juillet 1905. Il a donc apporté à la Ligue un concours ininterrompu de vingt-cinq années.

Le Bureau remercie M. Brunshvicg de cette longue collaboration. Il le félicite de son dévouement et des éminents services qu'il a rendus à la Ligue.

Fédérations (Réunion des). — Le Congrès a décidé, sur la proposition du Comité Central, qu'une réunion de délégués des Fédérations, à raison de un par département, aurait lieu tous les ans à Paris quelques semaines avant le Congrès de la Ligue.

Le secrétaire général demande au Bureau quelle aide pécuniaire il convient de donner aux Fédérations pour leur permettre d'envoyer un délégué à cette réunion. Il indique que le voyage aller et retour d'un délégué du chef-lieu du département à Paris entraînera pour la Ligue une dépense approximative de 21.920 fr. en seconde classe et de 13.190 fr. en troisième. On pourrait, soit payer la moitié du voyage en seconde classe, soit rembourser le prix du voyage en 3^e classe les frais supplémentaires étant supportés par la Fédération.

Renvoyé au Comité Central.

Caen (Section de). — Le secrétaire général rappelle au Bureau les incidents qui divisent actuellement la Section de Caen.

La Fédération du Calvados est actuellement saisie de la question ; elle a demandé un délai pour présenter son rapport au Comité.

Le Bureau donne tous pouvoirs à MM. Herold et Guernut pour régler ce conflit en son nom, si ce rapport parvient au secrétariat général pendant les vacances.

Hanoi (Lettre de la Section). — Le secrétaire général donne lecture au Bureau de la lettre suivante qu'il vient de recevoir de la Section d'Hanoi :

Hanoi, le 15 mai 1930.

« Monsieur le secrétaire général,

« J'ai la faveur de vous informer que, sur la proposition d'un camarade et, à la suite d'incidents regrettables de la Section de Hanoi a décidé de demander au Comité Central qu'il soit inséré dans les statuts, que tout ligueur, membre de la Commission coloniale, soit considéré comme démissionnaire de cette commission lorsqu'il se trouvera appelé à résider dans une colonie où existe une Section ; de plus, que les membres de la Commission coloniale soient désignés par les Sections coloniales.

« Faute de quoi, et si le Comité Central ne partageait pas cet avis, de nouvelles difficultés surgiraient et amèneraient la discorde dans la Section ce qui, inéluctablement, entraînerait une dissolution. »

Le Bureau fait observer qu'en fait, la Commission coloniale siégeant à Paris, ceux de ses membres qui se rendent aux colonies cessent de participer à ses travaux.

Le Bureau examinera toujours très volontiers les candidatures qui lui seront présentées par des Sections coloniales ; mais, cette Commission ayant un rôle purement consultatif, le Bureau croit pouvoir y convoquer toute personne bien documentée et dont les avis peuvent être utiles. Il ne peut limiter la composition de cette Commission aux seuls ligueurs proposés par les Sections coloniales.

Chef-Boutonne (Section de). — La Section de Chef-Boutonne nous écrit :

« Monsieur le Président,

« Vous me feriez grand plaisir en me donnant votre avis au sujet de l'attitude que doit avoir un vrai républi-

cain, conseiller municipal dans une commune, quand on lui propose, en séance du Conseil municipal, de voter des crédits au titre « fournitures scolaires aux élèves indigentes de toutes les écoles, tant libres que laïques. »

« Accorder des crédits aux élèves indigentes fréquentant les écoles laïques, oui, mais aux autres ? (quels seraient vos arguments en faveur de l'une et de l'autre thèse ? »

Le Bureau déclare que l'école publique étant ouverte à tous, chacun peut y aller et bénéficier des avantages accordés par les communes aux enfants des écoles publiques et notamment des fournitures scolaires gratuites.

L'octroi des fournitures gratuites aux élèves des écoles privées est une subvention déguisée à l'enseignement libre. Or, les communes ne peuvent subventionner que les écoles publiques.

Le Bureau décide de reprendre la question à la prochaine séance.

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; A.-F. Herold, Kahn, Langevin, vice-présidents ; Guernut, secrétaire général ; Besnard, Jean Bon, Bourdon, Brunshvicg, Challaye, Hersant, Kayser, Labeyrie, Pioch, Prud'hommeaux, membres du Comité.

Excusés : MM. Sicara de Planzoles, vice-président ; Roger Picard, trésorier général ; Ancelle, Ramadier.

Grumbach-Pioch (Incident). — Le Comité adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Le Comité Central,

Saisi d'une lettre de démission de M. Grumbach motivée par des articles de M. Georges Pioch publiés dans la Volonté,

Après avoir entendu M. Georges Pioch se déclarer confus des interprétations auxquelles ont donné lieu lesdits articles et l'avoir entendu affirmer que, dans ses plus vives attaques, il n'avait pas entendu viser la personnalité de M. Grumbach, mais seulement les idées de « Homo »,

Adresse à M. Grumbach, avec l'expression de son affectueuse sympathie, celle de la haute estime qu'il professe pour son caractère et son talent, et lui demande instamment de ne pas priver le Comité Central d'une collaboration qu'il a grandement appréciée et la Ligue de l'éclat d'une parole particulièrement éloquente et savoureuse (1).

Syrie. — M. Besnard, rentré depuis peu de Syrie, fait au Comité un exposé précis et détaillé de la situation du territoire sous mandat.

Le Comité estime qu'il est du plus haut intérêt de faire connaître à tous les ligueurs les renseignements inédits rapportés de Syrie par M. Besnard.

M. Besnard accepte de rédiger pour les lecteurs des Cahiers l'exposé qu'il vient de faire au Comité.

Congrès 1930. — Le secrétaire général informe le Comité que le Congrès de Biarritz a donné lieu à de nombreux commentaires. Des centaines d'articles ont paru, dans la presse catholique surtout. La presse amie a été moins libérale. Si l'on excepte la *Franco de Bordeaux*, qui a publié chaque jour un compte rendu très ample, très objectif et très sympathique dont il convient de le remercier, il n'y a guère que la *République*, le *Quotidien*, et la *Volonté* qui aient tenu leurs lecteurs au courant de nos débats. Quant à la presse dite d'information, elle a fait sur notre Congrès, comme les autres années, un silence complet.

M. Victor Basch demande que le nom de ces journaux soit connu de nos ligueurs. Il ajoute, en le déplorant, que la presse de gauche n'a point relaté la belle conférence donnée, le 30 juin, à Paris, sous les auspices de la Ligue, par M. Bruno Weil sur l'affaire Dreyfus. (*Cahiers*, p. 459.)

(1) M. Grumbach a retiré sa démission.

Le secrétaire général tient à informer le Comité qu'une lettre spéciale avait été envoyée aux journaux amis pour leur annoncer cette conférence et leur en signaler l'intérêt exceptionnel. Pour le Congrès, ces mêmes journaux avaient été priés d'envoyer à Biarritz, ou de retenir parmi les congressistes, un correspondant.

A ce propos, le secrétaire général prie les membres du Comité de faire auprès des directeurs ou rédacteurs en chef qu'ils connaissent toutes démarches utiles pour l'avenir. Il a remarqué combien les relations personnelles étaient précieuses à cet égard ; pour resserrer et fortifier ces relations, il se propose, quant à lui, dans le moindre surmenage des vacances, de faire tenir à tous les journaux amis de Paris quelques articles personnels sur les sujets qui intéressent la Ligue.

M. Kahn regrette la décision du Congrès qui a choisi la ville de Vichy pour siège du Congrès de 1931. Un congrès ne doit pas être organisé dans une petite ville d'eaux bien pourvue d'hôtels, mais dans de grandes villes, dans des centres démocratiques où il peut créer parmi la population un large mouvement d'opinion. Les ligueurs seront choqués, sinon scandalisés, de ce choix. M. Kahn souhaite que le Comité renonce à son habitude de ne pas prendre part aux débats sur le lieu et la date du Congrès et que, désormais, il donne nettement son avis.

M. Basch répond que le Comité a la discrétion de ne pas vouloir peser sur le choix du Congrès.

Le secrétaire général espère que, désormais, la question pourra être réglée par un accord entre les Fédérations et le Comité Central dans l'assemblée, qui se tiendra à Pâques, des délégués de nos Fédérations.

En ce qui concerne le choix des questions, le système actuel a des inconvénients certains. Une vingtaine de sections envoient leurs propositions et on ne peut considérer qu'elles expriment le vœu de la majorité de la Ligue. Le Comité Central s'est toujours refusé à prendre, sur ce point, une initiative indiscrète. D'autre part, le Congrès peut difficilement prévoir un an à l'avance les questions qui seront d'actualité. Ne pourrait-on proposer qu'une question soit choisie par le Congrès et qu'une seconde soit laissée, en cours d'année, à l'initiative du Comité et des Sections ?

M. Victor Basch estime qu'en une matière aussi importante que celle du choix de la question de Congrès, le Comité devrait avoir, concurremment avec les Sections, le droit de faire des propositions.

Il se réjouit de la décision prise de réunir une fois par an à Paris les délégués des Fédérations. Il faut associer les Fédérations à la vie et au travail du Comité.

Le secrétaire général exprime le vœu que les Congrès à Paris soient plus fréquents, par exemple une fois tous les deux ans. Ils sont faciles à organiser, plus économiques et ont, dans la presse, un plus grand retentissement.

EN VENTE :

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE. — Prix : 3 francs

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH. — Prix : 6 francs

Dans nos bureaux, 10, rue de l'Université, Paris (VII^e).

NOS INTERVENTIONS

La loi est la même pour tous

A Monsieur le Président du Conseil

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention, d'une façon toute particulière, sur les faits suivants signalés au public par un article du *Progrès Civique*.

Sous le nom de Radio-Branly, une Société anonyme au capital de 15.000.000 vient de se constituer avec, pour objet (art. 2 de ses statuts) : « La création, l'organisation, l'installation, l'exploitation et l'entretien de stations ou postes destinés à des émissions, transmissions ou retransmissions, aux usagers de la radiophonie, de la radiodiffusion, de la radiovision et de la télévision, quels que soient la nature et le but de ces transmissions, retransmissions, et notamment en tant qu'elles peuvent contribuer au progrès de la radiophonie et de toutes sciences annexes. » En réalité, du fait du nombre d'actions qu'il possède (14.660 sur 15.000), M. Coty est le seul propriétaire de cette société.

Aux termes de l'art. 6 des statuts : « M. Jacqués, soussigné, fait apport à la présente société des travaux, études, plans et devis faits par lui en vue de l'établissement et de l'exploitation, en France et dans ses colonies, d'un poste d'émission radiophonique, ainsi que des autorisations y relatives. »

Or, l'article 62 de la loi du 19 mars 1928 spécifie que, seuls, les postes fonctionnant au 31 décembre 1927 sont autorisés à être exploités et que « l'installation de postes nouveaux est et demeure interdite ». Nous croyons même savoir que cette autorisation a déjà été refusée à un certain nombre de journaux. Il nous paraît étrange que les autorisations refusées à tous soient consenties à la société que fonde M. Coty.

(11 août 1930.)

Pour deux Indochinois condamnés

I

A M. le Ministre des Colonies

Une émouvante requête est parvenue d'Indochine à notre Comité Central, émanant du père d'un des condamnés de Yen-Bay, qui affirme avec l'accent de la plus profonde sincérité, l'innocence de son fils.

Il s'agit de Nguyen-Tri-Kien, du village de Thué-Phé, à Hinh-hoa (Tonkin), père du condamné Nguyen-Tri-Ty.

Ty était, le 9 février 1930, facteur enregistrant à la gare de départ de Hien-Kieng : il était préposé à la vente des billets de voyageurs et à l'enregistrement des bagages.

Il a été condamné par la deuxième Commission criminelle de Yen-Bay, à cinq années de déportation, pour avoir : 1° vendu une quantité inusitée de billets aux révolutionnaires, sans en faire le rapport aux autorités ; 2° omis de taxer des bagages, contenant bombes, couteaux, etc., par complicité criminelle.

En ce qui concerne la vente des billets, celle-ci, qui n'aurait pas dépassé trente unités, ne représenterait qu'un dixième de la distribution effectuée les jours de fête ou de pèlerinage. Au lendemain des journées du têt annamite, le nombre des billets vendus n'avait pas paru exagéré, et ni le chef de gare, ni les autres employés, ne l'avaient remarqué. De pratique constante d'ailleurs, dans les gares du réseau, les facteurs et les chefs de station n'établissent jamais un rapport immédiat à la Direction au sujet d'une clientèle accrue.

Au surplus, il a été reconnu que les acheteurs, qui cachaient leur qualité de rebelles sous les apparences de voyageurs paisibles, avaient pris le soin de ne pas prendre de billets pour la seule gare de Yen-Bay.

mais pour d'autres destinations plus ou moins proches.

L'attention du facteur ne pouvait ainsi être mise en évidence.

Le second chef d'accusation se réfère aux bagages non taxés. Or, ceux-ci n'auraient été que des colis à main, inférieurs en poids aux exigences réglementaires. Dans l'hypothèse où Nguyen-Tri-Ty aurait agi de complicité avec les rebelles, il eût été plus habile pour lui-même, et d'ailleurs pour les voyageurs aussi, de taxer, même à tort, ces valises. Le titre de perception eût été pour les rebelles un excellent laissez-passer.

Si, comme il a été soutenu, une malle de poids a été dissimulée, comment celle-ci a-t-elle pu échapper aux regards du contrôleur, qui est toujours un Européen, comme à ceux du facteur de la gare d'arrivée ?

Ces explications n'ont pas été admises par la Commission criminelle, elles paraissent cependant de nature à justifier la non-participation de Ty.

A l'heure présente, où le recul des faits permet une discrimination plus objective, il semble que le cas du condamné Nguyen-Tri-Ty puisse faire l'objet d'un examen spécial en vue d'une révision.

La famille de Ty et Ty lui-même ont toujours vécu dans le respect de la puissance protectrice et dans l'observation de ses lois : une enquête dans le village peut le prouver. Nguyen Tri Ty n'a pas voulu donner sa participation à la tentative de révolte et il ne l'a pas donnée.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien évoquer le dossier de ce condamné aux fins d'apprécier, s'il y a lieu, le bien-fondé de ses déclarations d'innocence.

(28 juillet 1930.)

II

A M. le Ministre des Colonies

Nous avons l'honneur d'attirer votre haute attention sur l'indigène annamite Trah-Van-Nhi, originaire de Lochân, condamné à treize années de travaux forcés par le Tribunal provincial de Tanh-Hoa et qui sollicite une révision de son procès judiciaire.

Étant commis au bureau de la Trésorerie de Thanh-Hoa, Nhi, âgé de 29 ans, fut arrêté le 31 août 1929 et traduit en justice criminelle pour complot contre la sûreté de l'État. Il fut condamné le 7 novembre suivant.

A la vérité, Tran-Van-Nhi reconnaît avoir adhéré, le 20 février 1924, à la société secrète « Viet-nam-tach-menh-thanh-nien », dont le but était d'assurer le triomphe du parti « Jeune-Annam ».

L'intention du nouvel affilié était, en réalité, de percer les secrets du « Viet » et d'en combattre les efforts. Nhi se retira de la société le 16 avril de la même année. Il fut alors victime d'une dénonciation secrète qui lui valut de comparaître devant la justice mandarinale où il fut frappé de condamnation.

Nhi se dit entièrement acquis aux institutions de la France, qu'il voulait rendre plus forte contre l'opposition annamite. Il affirme son innocence au regard des accusations dont il a été l'objet. Son affirmation est développée dans une déposition du 27 septembre 1929, dont nous vous joignons ici la copie.

Nous vous saurions gré de vouloir bien soumettre la réclamation de Tran-Van-Nhi à l'examen de vos services et, si elle paraît fondée, d'envisager les mesures propres à la révision du procès.

(5 août 1930.)

Après le Congrès eucharistique de Carthage

A M. le Ministre des Affaires Étrangères

Nous avons dû protester précédemment auprès de votre chancellerie, contre les abus auxquels a donné lieu le trentième Congrès eucharistique de Carthage, au mépris des principes de neutralité religieuse et en atteinte à la foi musulmane de nos protégés tunisiens. (Cahiers 1930, pp. 304 et 402.)

Nous avons appris, par la suite, que des poursuites correctionnelles ont été dirigées contre certains étudiants du protectorat, coupables d'avoir émis les mêmes protestations.

Six condamnations auraient été prononcées, respectivement contre les nommés : Sador Hufiah, Mohamed Salah Grignis, Tahar Ben Saad, Abdelaziz Benab Jsa, Abderrazak Kordogkhi, Chadli Abassi, à quinze jours d'emprisonnement, avec sursis, contre les cinq premiers, et huit jours d'emprisonnement, sans sursis, contre le dernier.

Les intéressés n'ont fait que manifester la légitime réprobation que leur dictaient leurs convictions musulmanes.

Il eût suffi, d'ailleurs, même si les intéressés avaient participé à la manifestation, de les disperser.

En déplorant les sanctions qui ont aggravé inutilement le caractère des manifestations de Carthage, nous vous demandons d'inviter les autorités de la Régence à arrêter l'effet de ces condamnations.

Nous avons reçu du ministre des Affaires Étrangères une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Vous avez bien voulu par lettre du 28 juillet dernier, m'entretenir des poursuites et condamnations dont plusieurs étudiants tunisiens ont été l'objet pour avoir pris part à des manifestations contre le Congrès Eucharistique. Vous estimez que ces jeunes gens s'étaient bornés à témoigner la réprobation légitime que leur dictaient leurs convictions musulmanes et que, même s'ils avaient participé à la manifestation, il eût suffi de les disperser. Vous me demandez en conséquence, d'inviter les autorités de la Régence à arrêter l'effet de ces condamnations et à en empêcher le renouvellement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un certain nombre d'étudiants se sont effectivement livrés le 3 mai, à une manifestation publique et ont causé du désordre.

Plusieurs ont résisté aux injonctions que la police avait le devoir de leur adresser, quel que fût le motif de leur démonstration, du moment qu'ils contrevenaient aux lois et règlements. Ils ont été arrêtés et déferés au Tribunal correctionnel pour rébellion et outrages à des agents de la force publique. Cette inculpation a été retenue contre six d'entre eux qui ont été condamnés à des peines légères. Tous ont, d'ailleurs, bénéficié du sursis sauf deux dont l'un avait fait défaut et dont l'autre avait subi déjà antérieurement une condamnation.

Vous conviendrez certainement avec moi, j'en ai la conviction, que les intéressés ont été traités sans rigueur et vous comprendrez que je ne sois pas en mesure de promettre l'impunité à ceux qui, dans l'avenir, se rendraient coupables des mêmes infractions.

Pour les Alsaciens et Lorrains internés.

A M. le Président du Conseil

Nous avons l'honneur d'attirer votre haute attention sur une catégorie de nationaux, Alsaciens et Lorrains d'origine, qui sollicitent la réparation de dommages subis pendant la guerre. Leur situation a fait l'objet d'un échange de correspondances entre vos services et notre association, sans que le mode définitif de règlement ait pu être arrêté. Nous croyons utile de reprendre la question en l'envisageant dans son ensemble. (V. Cahiers 1929, p. 36 et 479.)

Les Alsaciens et Lorrains d'origine, ayant éprouvé des dommages corporels pendant la guerre, peuvent être répartis en trois classes, savoir :

A. Alsaciens-Lorrains demeurés en Allemagne pendant la guerre et internés civils en Allemagne.

B. Alsaciens-Lorrains se trouvant en France au moment de la mobilisation et internés civils en France.

C. Alsaciens-Lorrains d'origine, qui possédaient la nationalité française avant 1914, internés civils en France.

A. Alsaciens-Lorrains internés en Allemagne. — Leur nombre se réduit à 4.000 unités environ, ayant reçu attribution d'un crédit de vingt-cinq millions (Accords de Baden-Baden de 1919).

B. Alsaciens-Lorrains de nationalité allemande jusqu'au 11 novembre 1918, internés en France. — Leur situation a fait l'objet de vos dépêches des 7 juin et 15 décembre 1925, 16 mars 1927 et 30 juillet 1929. Le nombre des dossiers déposés s'élève à 6.700. Un crédit de 500.000 francs avait été prévu en 1921, porté à 3 millions (1927), puis à 12 (1929). Une Commission spéciale, présidée par M. Abel Combarieu, président de Chambre honoraire à la Cour des Comptes, est chargée de la répartition (décret du 16 avril 1927).

Or, le crédit de 12 millions paraît insuffisant à réparer, au profit de chacun, le dommage causé. En toute hypothèse, il convient d'envisager l'accélération des travaux de la Commission Combarieu, inaugurée il y a plus de trois années.



C. Alsaciens et Lorrains d'origine, de nationalité française avant 1914, internés civils en France. — Certains de nos compatriotes, originaires des trois départements, possédant la qualité de Français avant 1914 (option ou naturalisation) ont été internés en France pendant la guerre en raison même de leur origine, qui les faisait apparaître comme suspects.

Votre dépêche du 10 octobre 1929 nous a fait connaître que la question, ainsi posée, semble reposer sur un malentendu. Seuls, en effet, des étrangers ont pu être internés durant les hostilités dans des camps de concentration français : les Alsaciens et Lorrains qui possédaient la nationalité française au 3 août 1914, n'ont pu faire l'objet d'une mesure semblable.

Et vous ajoutez : « Ce qui a pu se produire, c'est que des Alsaciens ou Lorrains français aient été, comme d'autres Français, refoulés par l'autorité militaire et qu'une résidence forcée leur ait été assignée en dehors de la zone des armées. »

Or, de renseignements recueillis auprès de l'« Union des Alsaciens-Lorrains », dont le siège est 3, rue du Pont, à Pont-à-Mousson, il résulte que sept familles, dont les noms suivent, se trouvent dans ce cas, savoir :

1. Mme veuve Bioch Lucie, de Montanville, internée pendant neuf mois.

2. Mme veuve Colin et ses trois filles, de Dieulouard, internées dans différents camps, rentrées chez elles après l'armistice.

3. M. Fousse Nicolas, né à Hombourg, département de Haute-Moselle (France), le 21 janvier 1850. Fixé à Dieulouard en 1873, réintégré dans la nationalité française en 1904 ; arrêté une première fois le 10 août 1914 et interné à Dieulouard ; arrêté une deuxième fois le 22 août, une troisième fois le 30 août ; transféré à Toul, puis à Sens et à Troyes, libéré le 1^{er} octobre 1914 ; arrêté une quatrième fois le 13 octobre de la même année, transféré à Toul, puis à Brignolles (Var), et enfin à Aureoc (Haute-Loire), sous escorte militaire, libéré le 14 février 1915. Décédé en 1927 sans avoir été réhabilité.

4. M. Girard Louis-Joseph, maire de Port-sur-Seille, interné durant huit mois.

5. Mme veuve Muller et ses trois enfants, de Pont-à-Mousson, internés en différents lieux, libérés à l'armistice.

6. M. Orditz Bernard, de Bickeley, près Toul, interné durant sept mois et demi.

7. M. Thiel François, de Dieulouard. Arrêté le 26 août 1914, libéré seulement en avril 1919.

La Commission Combarieu, de Strasbourg, est en possession de chacun de ces dossiers.

Nous pensons ainsi qu'au moyen de ces éléments,

il vous sera possible de vérifier le bien-fondé des réclamations de cette catégorie d'internés.

Nous vous saurions gré de vouloir bien soumettre à l'examen l'ensemble des propositions que nous vous adressons, en vue d'apporter une solution définitive à la situation que nous vous signalons.

(18 juillet 1930.)

Autres interventions

M. Thomas, ancien militaire, avait constaté dans le décompte de sa pension, un erreur de deux annuités à son préjudice et demandait en vain, depuis novembre 1928, la rectification de sa retraite. — Satisfaction.

M. Trier sollicitait un secours, comme ascendant d'un militaire décédé en 1908. — Il obtient une somme de 120 francs.

M. Bas, titulaire d'une pension d'invalidité à 30 %, avait passé en Conseil de réforme et vu son invalidité portée à 100 % à titre temporaire, contrairement à la jurisprudence du Conseil d'Etat. Il demandait que le taux de sa pension soit laissé à 100 %. — Satisfaction.

M. Cambriels, invalide de guerre, demandait à être mis en possession d'une ceinture orthopédique, en remplacement de celle qu'il détenait et dont il se plaignait. — Il l'obtient.

M. Tillet demandait depuis juillet 1929 une pension d'ascendant, du chef de son fils décédé aux armées le 27 juillet 1915. — Satisfaction.

Mme Vve Vtnot demandait une pension de veuve de guerre à la suite du décès de son mari, titulaire d'une pension d'invalidité. — Elle l'obtient.

EN MÉMOIRE DE SAINT-JUST

Le 10 Thermidor an II, Louis-Antoine de Saint-Just, célèbre tribun révolutionnaire, député de l'Aisne, président de la Convention nationale, monta à l'échafaud. Il avait 27 ans.

C'est pour honorer la mémoire du grand conventionnel que les démocrates de l'Aisne se sont donné rendez-vous, le 13 juillet dernier, à Biérancourt, pour la pose d'une plaque commémorative sur la maison où grandit celui qui avait sauvé la France de l'invasion et qui aurait pu sauver la République de l'Empire sans la réaction thermidorienne.

La Ligue des Droits de l'Homme se devait de prendre une part active à cette manifestation et de célébrer un des principaux artisans de la « Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 ».

C'est ce que M. Marc LENGRAND, président de la Fédération de l'Aisne, a exposé, dès le début de son discours, en ces termes :

Quelle assemblée d'hommes libres pouvait honorer la mémoire de Saint Just plus dignement et plus sincèrement que la Ligue des Droits de l'Homme, qui a hérité de nos grands ancêtres révolutionnaires, ce souffle de foi vibrante et passionnée qui la fait tressaillir à la vue des injustices, et qui, avec une vigueur sans cesse accrue se lance encore et toujours vers la conquête de la liberté ?

Après avoir évoqué l'œuvre de Saint-Just à la Convention, notre collègue glorifie Saint-Just qui travailla à l'élaboration de la « Déclaration des Droits de l'Homme », magnifique pensée, votée d'acclamation il y a 137 ans, et dont nous attendons encore l'application. Et il termine en saluant au nom des démocrates, « la mémoire glorieuse de ce héros de 27 ans tombé lui aussi au champ d'honneur des luttes généreuses, de ce Révolutionnaire, dans le sens le plus pur et le plus élevé du mot, qui nous a laissé une œuvre merveilleusement ébauchée, mais inachevée, que nous essayons si péniblement de poursuivre ».

A son tour, notre collègue, M. DAMAYE, secrétaire de la Section de Saint-Quentin, fit une conférence très documentée et très appréciée sur l'enfance et la vie du jeune député de l'Aisne.

SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres
Malaville	57	65	8	Bugeat	30	40	10	Pacy-sur-Eure	38	40	2
Maasle	108	110	2	Merlines	35	40	5	Saint-André	53	60	7
Mérignac	56	68	12	Objat	26	30	4	Verneuil	42	45	3
Montmoréau	60	63	3	Pompadour	61	63	2	Eure-et-Loir			
Nersac	49	51	2	Ussel	52	55	3	Bazoche-Gouet (La)	49	56	7
Paizay-Naudoin	50	65	15	Corse			Brou	16	57	41	
Rouillac	70	73	3	Sartène	20	30	10	Chartres	219	270	51
Rouillet	45	56	11	Zicavo	7	11	4	Dreux	212	224	12
Ruelle	70	74	4	Côte-d'Or			Loupe (La)	216	220	4	
Ruffec	130	135	5	Beaune	42	43	1	Nogent-le-Rotrou	41	207	166
Saint-Laurent-de-Céris	44	51	7	Châtillon-sur-Seine	19	25	6	Finistère			
Saint-Même-les-Carrières	44	57	13	Is-sur-Tille	50	65	15	Douarnenez	20	40	20
Saint-Michel	53	75	22	Laignes	13	18	5	Quimper	44	53	9
Saint-Séverin	30	37	7	Pouilly-en-Auxois	54	74	20	Quimperlé	84	87	3
Sigogne	71	73	2	Côtes-du-Nord			Rosporden	15	20	5	
Tâche (La)	12	14	2	Plancoët	40	44	4	Gard			
Tusson	60	86	26	Saint-Brieuc	133	166	33	Alès	73	75	2
Verdille Saint-Médard	39	45	6	Creuse			Beauvoisin	23	25	2	
Villebois-Lavalette	45	55	10	Auzances	37	55	18	Nîmes	101	106	5
Char - Inférieure				Bellegarde-en-Marche	13	20	7	Roquemaure	25	32	7
Aulnay-de-Saintonge	174	183	9	Chénerailles	65	73	8	Garonne (Hte-)			
Aumagne	45	52	7	Guéret	93	140	47	Baziège	41	60	19
Benon	19	21	2	Souterraine (La)	39	41	2	Léguévin	54	64	10
Bernay	39	57	18	Dordogne			Luchon	16	35	19	
Beurlay	29	34	5	Belvès	70	85	15	Montgiscard	7	10	3
Boisse-Marsais	23	34	11	Buisson (Le)	53	81	28	Toulouse	631	637	6
Burie	37	40	3	Lamothe-Montravel	74	84	10	Gers			
Cercoux	110	131	21	Nontron	28	119	91	Auch	138	174	36
Chaillevette	62	66	4	Périgueux	239	241	2	Condom	70	75	5
Chambon	18	20	2	Ribérac	30	37	7	Jégou	24	25	1
Champagnolles	50	55	5	Saint-Astier	31	60	29	Lectoure	80	83	3
Chérac	25	31	6	Saint-Jean-de-Côle	5	11	6	Mirande	61	66	5
Clérac	51	54	3	Sarlat	113	141	28	Montréal	37	38	1
Cozes	77	87	10	Lalinde	55	56	1	Gironde			
Eguille (L')	40	43	3	Doubs			Abzac	63	64	1	
Ferrières	34	38	4	Besançon	50	92	42	Arès	20	21	1
Fouras	51	57	6	Isle-sur-le-Doubs	120	128	8	Bassens	96	132	36
Jonzac	160	210	50	Drôme			Bègles	40	49	9	
Montendre	102	135	33	Buis-le-Baronnies	62	65	3	Bordeaux	350	453	103
Mortagne-sur-Gironde	58	120	62	Châteauneuf-de-Galaure	35	38	3	Bourg-sur-Gironde	63	73	10
Mosnac-s.-Seugne	30	40	10	Die	173	175	2	Captieux	215	217	2
Pons	168	182	14	Grand-Serre	24	32	8	Carcans	12	14	2
Rochefort	200	211	11	Lens-Lestang	42	50	8	Castelnau-de-Médoc	30	51	21
Ronde (La)	30	31	1	Livron	80	80	0	Castillon	47	64	17
Rovan	149	167	18	Loriol	37	38	1	Eglisottes (Les)	28	31	3
Saint-Fort-sur-Gironde	120	125	5	Mirabel-sur-Baronnies	56	52	4	Genzac	25	32	7
St-Genis-de-Saintonge	60	95	35	Montélimar	240	245	5	Grignols	32	43	11
St-Georges-de-Didonne	15	66	21	Pierrelatte	31	34	3	Guirès	58	69	11
St-Jean-d'Angély	222	227	5	Rémozat	58	74	16	Gujan-Mestras	90	109	19
St-Sauvant	27	29	2	Romans-Bourg-de-Péage	208	255	47	Lalande-à-Fronsac	73	94	21
Saint-Savinien	46	48	2	Saint-Martin-en-Vercors	29	30	1	Libourne	157	160	3
Saintes	268	280	12	Saint-Paul-3-Châteaux	26	30	4	Lussac-de-Libourne	21	25	4
Saujon	176	177	1	Saint-Sorlin	38	43	5	Pondaurat	83	87	4
Soubise	34	38	4	St-Valher-s/Rhône	79	80	1	Preignac	34	35	1
Souhé	26	23	3	Valence	307	319	12	Réole (La)	42	45	3
Villeneuve-la-Comtesse	47	49	2	Eure			St-André-le-Cubzac	180	212	32	
Cher				Andelys (Les)	60	66	6	St-Antoine-s-/l-Isle	35	60	25
Bourges	207	215	8	Beaumesnil	54	57	3	St-Médard-de-Guizieres	55	63	8
Châteaumeillant	65	68	3	Beaumont-le-Roger	50	55	5	St-Médard-en-Jalles	29	40	11
Culan	41	57	16	Bernay	58	60	2	Saint-Pierre-d'Aurillac	84	104	20
Massay	16	17	1	Bueil	30	33	3	Teste (La)	38	42	4
Saint-Amand	109	140	4	Croches-en-Ouche	113	133	18	Verdon (La)	43	25	12
Vailly-sur-Sauldre	92	95	3	Croix-Saint-Leufroy (La)	29	30	1	Hérault			
Constantine				Etrepagny	43	50	7	Agde	25	27	2
Batna	31	35	4	Gaillon	67	76	9	Agel	44	19	5
Bougie	69	97	28	Gisors	97	100	3	Bédarieux	104	110	6
Khenchela	17	19	2	Lieurey	29	30	1	Ganges	74	76	2
Lambèse	41	44	3	Louviers	234	260	26	Montpellier	182	150	18
Tébessa	63	80	17	Nonancourt	28	30	2	Saint-Chinian	7	10	3
Corrèze							Sète	140	144	4	
Beaulieu	29	30	1								
Brive	278	331	53								

SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres
Ile-et-Vilaine				Montbrison	90	112	22	Port-Bail	5	55	50
Combourg	45	50	5	Montrond-les-Bains	32	33	1	Saint-Lô	49	62	13
Dol-de-Bretagne	76	80	4	Pacaudière (La)	33	41	8	Tourlaville	38	39	1
Fougères	136	138	2	Régny	40	60	20	Marne			
Gd-Fougeray (Le)	29	30	1	Roanne	314	317	3	Av	179	158	9
Messac	32	35	3	Saint-Chamond	29	35	6	Châlons-sur-Marne	321	334	13
Pararné	49	50	1	Saint-Etienne	234	274	40	Cormicy	50	55	5
Pipriac	38	57	19	Saint-Galmier	64	88	24	Gdes-Côtes (Les)	40	45	5
Rennes	313	346	33	Saint-Just-en-Chevalet	60	63	3	Gueux	14	15	1
Retiers	84	109	25	Loire (Haute-)				Marcilly-sur-Seine	49	52	3
Saint-Malo	150	175	25	Allègre	73	84	11	Saint-Amand-sur-Fion	52	56	4
Indre				Yssingeaux	46	69	23	Sermaize-les-Bains	85	91	6
Argenton	84	93	12	Loire-Inférieure				Suippes	47	65	18
Châtre (La)	144	145	1	Ancenis	43	54	11	Verzy	97	103	6
Issoudun	108	109	1	Couéron	50	55	5	Marne (Haute-)			
Tournon-Saint-Martin	34	40	6	Donges	18	19	1	Bourbonne-les-Bains	26	27	1
Indre-et-Loire				Montagne (La)	153	198	45	Langres	67	95	28
Amboise	110	114	4	Nantes	1174	1189	15	Saint-Dizier	70	74	4
Azay-le-Rideau	75	140	65	Nort-sur-Erdre	147	153	6	Mayenne			
Ballan-Miré	55	80	25	Pellerin (Le)	116	139	23	Ernée	63	65	2
Hommes	70	94	24	Presqu'île Guerandaise	82	84	2	Evron	66	72	6
Langeais	90	95	5	Saint-Brévin	36	43	7	Laval	104	119	15
Loches	51	85	34	Trignac	39	95	56	Mayenne	34	51	17
Sainte-Paterne	47	50	3	Loiret				Pré-en-Pail	35	67	32
Tours	246	251	5	Bellegarde	57	60	3	Meurthe-et-Mos.			
Isère				Bonny-sur-Loire	94	93	2	Briey	125	187	62
Balmes-les-Grottes (La)	84	85	1	Cépey	56	68	12	Chavigny	30	34	4
Bourgoin	271	294	20	Châteauneuf-sur-Loire	108	116	8	Longuyon	110	117	7
Charavines les-Bains	27	28	1	Châtillon-Coligny	61	68	7	Lunéville	133	135	2
Côte-Saint-André (La)	65	75	9	Châtillon-s/-Loire	21	69	48	Nancy	462	531	69
Crémieu	235	244	10	Chécy	120	142	22	Neuves-Maisons	62	65	3
Grand Lemps (Le)	55	60	5	Cherry-sous-le-Bignon	36	41	5	Meuse			
Grenoble	759	765	7	Cléry	68	86	18	Saint-Mihiel	38	39	1
Mens	29	42	13	Corbeilles-en-Gâtinais	165	170	5	Morbihan			
Pontcharra	74	79	5	Corquilleroy	29	39	10	Auray	125	130	5
Rives	74	92	18	Courtenay	14	17	3	Locminé	55	94	39
Roybon	44	46	2	Fay-aux-Loges	43	53	10	Pontivy	126	148	22
Saint-Marcellin	100	104	4	Ferté-Saint-Aubin (La)	59	65	6	Vannes	100	114	14
Saint-Symphorien	56	62	6	Fleury-les-Aubrais	50	60	10	Moselle			
Tour-du-Pin (La)	145	162	17	Ingrannes	32	34	2	Sierck	45	58	13
Vilard de Lans	36	50	14	Isdes	47	53	6	Nièvre			
Virieu-sur-Bourbre	62	66	4	Jargeau	45	50	5	Corbigny	30	35	5
Vizille	78	100	22	Montargis	277	295	18	Decize	52	105	53
Jura				Muids-de-Mareau (Les)	52	60	8	Montsauche	73	77	4
Beaufort	40	44	4	Neuville-aux-Bois	58	63	5	Moulins-Engilbert	27	29	2
Lons-le-Saunier	60	97	37	Lot				Pougues-les-Eaux	30	41	11
Morez	33	49	16	Puy-l'Evêque	53	58	5	Varzy	85	86	1
Orgelet	44	53	9	Lot-et-Garonne				Nord			
Landes				Castelmoron	20	22	2	Bailleul	50	55	5
Airé-sur-l'Adour	69	75	6	Duras	21	29	8	Beuvrages	15	22	7
Cugna	64	67	3	Lapume	35	41	6	Cartignies	83	85	2
Gabarret	27	28	1	Monbatus	24	30	6	Cateau (Le)	85	103	18
Herm	32	44	12	Mons-en-Pon-Libros	43	53	10	Cousolre	24	25	1
Labouheyre	105	124	19	Port-Sainte-Marie	37	40	3	Crux-Wasquehal-Hiers-Bretonq	90	94	4
Mimbaste	26	29	3	Villeneuve-sur-Lot	118	125	7	Denain	17	38	21
Mimizan	38	54	16	Maine-et-Loire				Douai	101	112	11
Pevrehorade	62	81	19	Bauge	60	75	15	Fourmies	170	190	20
Saint-Vincent-des-Tyrosses	33	35	2	Beaufort-en-Vallée	100	108	8	Hazebrouck	132	130	2
Soorts-Hossegor	45	49	4	Montreuil-Bellay	92	106	14	Jeumont	124	126	2
Villeneuve-de-Marsan	40	60	20	Pons-de-Gé	109	114	5	Lille	1125	1193	68
Ychoux	64	76	12	Segré	53	63	10	Quesnoy (Le)	38	50	12
Loir-et-Cher				Vihiers	60	63	3	Rieux-en-Cambresis	32	35	3
Lamotte-Beuvron	51	72	21	Manche				Tourcoing	202	205	3
Montrichard	105	100	5	Beaumont-Hague	29	30	1	Oise			
Oucques	24	35	11	Carentan	7	80	73	Auneuil	42	52	10
Romorantin	44	50	6	Coutances	164	197	33	Chaumont-en-Vexin	40	45	5
Vendôme	226	270	44	Equordreville	52	60	8	Clermont	44	75	31
Loire				Granville	15	200	45	Granvilliers	62	104	42
Feurs	22	25	3	Haye-du-Puits (La)	53	60	7	Liancourt	42	45	3
Firminy	64	70	6	Pontorson	36	40	4				

SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres
Nanteuil-le-Haudoin	95	100	5	Rhône				Paris XVII ^e	277	304	23
Noyon	111	118	7	Bois-d'Oingt	104	109	5	» XIX ^e Amérique	214	242	28
Saint-Sulpice	53	62	9	Corcelles	43	47	4	» XX ^e	80	82	2
Senlis	17	24	7	Couzon-au-Mont-d'Or	79	95	16	Antony	66	78	12
Verberie	39	48	9	Oullins	54	65	11	Arcueil-Cachan	30	35	5
Oran				Saint-Fons	54	62	8	Asnières	30	33	3
Ain-Témouchent	38	44	6	St-Rambert-l'Île-Barbe	42	47	5	Châtenay	16	20	4
Colomb-Béchar	15	53	38	Villefranche-sur-Saône	317	350	33	Chevilly	41	54	13
Mostaganem	659	766	107	Saône (Haute-)				Clamart	36	45	9
St-Denis-du-Sig	100	117	17	Champagney	76	78	2	Colombes	85	98	13
Tiaret	65	100	35	Fresne-St-Mamès	43	44	1	Gentilly-Kremlin-Bicêtre	90	106	16
Orne				Gy	72	74	2	Issy-les-Moulineaux	67	74	7
Courtomer	19	25	6	Jussey	393	411	18	Ivry-sur-Seine	74	90	16
Fiers	99	106	7	Pesmes	23	27	4	Levallois-Perret	80	88	8
St-Livault-N.-D.-du-Bois	18	36	18	Port-sur-Saône	42	44	2	Lilas (Les)	54	55	1
Sées	68	71	3	Saint-Loup-sur-Samouse	74	79	5	Malakoff	15	27	12
Tourouvre	22	80	58	Vesoul	99	109	10	Montreuil-sous-Bois	145	148	3
Trun	66	68	2	Saône-et-Loire				Montrouge	3	6	3
Pas-de-Calais				Chagny	17	22	5	Perreux (Le)	107	122	15
Auchy-les-Hesdin	39	40	1	Charolles	52	57	5	Pateaux	69	86	17
Avesnes-le-Comte	126	130	4	Clayette (La)	147	152	5	Romainville	77	81	4
Bapaume	3	18	13	Cluny	62	70	8	Saint-Maur	55	61	6
Bercq-sur-Mer	95	98	3	Crèches-sur-Saône	23	34	11	Suresnes	84	118	34
Béthune	160	177	17	Creusot (Le)	250	333	83	Vincennes	163	168	5
Boulogne	383	396	13	Cuisery	12	13	1	Vitry-sur-Seine	60	65	5
Brusy-en-Artois	85	110	25	Cussy-en-Morvan	9	12	3	Seine-et-Marne			
Bully-Grenay	47	50	3	Digoin	50	68	18	Chaumes-en-Brie	37	53	16
Corbehem	11	15	4	Genelard	16	20	4	Chelles	15	25	10
Croisilles	54	60	6	Guiche-Le-Roussel (La)	68	69	1	Ferté-sous-Jouarre (La)	50	55	5
Fauquembergues	45	46	1	Leynes	16	18	2	Gretz-Tournan	79	80	1
Hesdin	111	126	15	Mâcon	109	114	5	Longueville	56	69	13
Lens	98	103	5	Marizy	18	20	2	Melun	110	115	5
Pont-à-Vendin	55	90	35	Moitseau-les-Mines	85	91	6	Nangis	35	38	3
Saint-Omer	210	212	2	Paray-le-Monial	46	47	1	Rebais	28	31	3
Touquet-Paris-Plage (Le)	20	25	5	Perreuil	21	23	2	Seine-et-Oise			
Wingles	65	115	50	Romanèche-Thorins	30	33	3	Avernes	12	13	1
Puy-de-Dôme				Roussillon	29	47	18	Beauchamp	37	44	7
Ambert	115	150	35	Tournay	25	33	8	Beaumont	15	26	11
Charbonnier	39	40	1	Sarthe				Chatou-Le Vésinet-Rueil	104	114	7
Clermont-Ferrand	300	375	75	Fresnay-sur-Sarthe	97	105	8	Conflans-St-Honorine	50	51	1
Condat-les-Montboissier	17	28	11	Grand-Lucé (Le)	30	33	3	Domont	80	58	8
Puy-Guillaume	57	58	1	Mans (Le)	432	434	2	Eaubonne-Ermont	145	177	32
Saint-Germain-l'Herm	34	43	9	Sablé	47	51	4	Juvisy	94	114	20
Saint-Gervais-d'Auvergne	74	75	1	Savoie				Mantes	192	221	29
Seychalles	39	52	13	Aix-les-Bains	133	140	7	Mesnil-le-Roi	26	30	4
Vic-le-Comte	70	85	15	Albertville	60	68	8	Meulan-les-Mureaux	80	126	46
Pyrénées (Bass.-)				Lanslebourg	35	46	11	Montsoult	27	36	9
Bayonne	343	369	26	Montmélan	94	104	10	Pecq (Le)	29	30	1
Hendaye	181	260	79	Pont-de-Beauvoisin	60	74	14	Poissy	56	110	54
Oloron-St-Marie	85	91	6	Savoie (Haute-)				Rambouillet	49	55	6
Pau	114	110	3	Anney	41	45	4	St-Genève-des-Bois	19	22	3
Saint-Palais	36	51	15	Annemasse	267	270	3	Saint-Léon-la-Forêt	79	116	37
Saint-Jean-Pied-de-Port	30	35	5	Chamonix	51	63	12	Sannois	73	75	2
Salies-de-Béarn	120	139	19	Monnetier-Mornex	38	42	4	Sartrouville	57	60	3
Pyrénées (Haut.-)				Roche-s/Foron (La)	43	47	4	Sèvres	21	50	29
Bagnères-de-Bigorre	59	61	2	Rumilly	46	50	4	Vigny	21	20	8
Tarbes	217	235	18	Saint-Jeoire	65	156	91	Villiers-le-Bel	46	60	14
Pyrénées-Orient.				Saint-Julien	55	68	13	Villiers-sur-Marne	47	51	4
Argelés-sur-Mor	40	45	5	Sallanches	114	131	17	Seine-Inférieure			
Céret	116	139	23	Samoëns	31	35	4	Blangy-sur-Bresle	37	40	3
Perpignan	106	119	13	Sciez	46	58	12	Elbeuf	39	43	4
Port-Vendres	200	220	20	Seine				Gournay-en-Bray	34	43	11
St-Laurent-de-Cerdans	60	70	10	Paris I ^{er}	116	129	13	Montivilliers	39	44	5
Rhin (Haut-)				» II ^e	181	193	12	Neuchâtel-en-Bray	54	56	2
Guebwiller	58	60	2	» V ^e	204	240	36	Rouen	277	340	63
Montreux-Vieux	51	66	15	» X ^e	428	443	15	Saint-Valéry-en-Caux	53	62	9
Mulhouse	231	248	17	» XI ^e	263	270	7	Serqueux	56	72	16
Saint-Louis	155	164	9	» XIV ^e	224	245	21	Yvetot	31	35	4
				» XV ^e	317	320	3	Sèvres (Deux-)			
								Bouillé-Loretz	65	100	5
								Bressuire	189	204	12

SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1928	1929	Nouveaux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres
Brioux-sur-Boutonne	60	64	4	Nans-les-Pins	17	18	1	Flogny	37	38	1
Chapelle-St-Laurent (La)	19	25	6	Roquebrune-sur-Argens	44	50	6	Ligny-le-Châtel	69	75	6
Coulonges-sur-l'Autize	125	145	20	Vaucluse				Migennes-Laroche	84	99	15
Crèche (La)	81	85	4	Orange	111	142	1	Seignelay	42	45	3
Frontenay-Rohan-Rohan	33	37	4	Vendée				Treigny	27	30	3
Lezay	76	78	2	Chaillé-les-Marais	70	85	15	Villeneuve-la Guyard	31	35	4
Mauzé	39	50	11	Challans	57	65	8	COLONIES			
Melle	87	105	18	Chantonnay	85	97	12	AFRIQUE			
Parthenay	220	257	37	Croix-de-Vie	30	50	20	Maroc			
Saint-Hilaire-la-Palud	51	59	8	Fontenay-le-Comte	223	284	61	Casablanca	438	457	19
St-Loup-s/-Thouet	76	80	4	Gué-de-Velluire	52	53	1	Mazagan	75	110	35
Saint-Varent	69	72	3	Ille-d'Elle	63	66	3	Meknes	131	151	20
Sauzé-Vaussais	45	60	15	Ille-d'Yeu	39	41	2	Mogador	61	85	24
Thouars	209	216	7	Langon (Le)	32	34	2	Oudja	212	285	73
Somme				Luçon	133	157	24	Petitjean	15	35	20
Acheux en Amiénois	52	58	6	Mareuil-sur-Lay	43	49	6	Safi	106	112	6
Ailly-sur-Noye	30	50	20	Montaigu	37	50	13	Tanger	77	79	2
Airaines	78	129	51	Mouchamps	60	89	29	Tunisie			
Amiens	266	347	81	Noirmoutiers	98	108	10	Tunis	283	284	1
Ault	35	79	44	Pouzauges	455	165	10	Congo français			
Beaucamps-le-Vieux	38	45	7	Roche-s/-Yon (La)	355	398	43	Brazzaville	18	25	7
Bernaville	27	30	3	Vienne				Pointe-Noire	47	49	2
Bray-sur-Somme	36	47	11	Loudun	425	473	48	Madagascar			
Candas	27	40	13	Montmorillon	100	102	2	Majunga	10	13	3
Corbie	82	87	5	Monts-s/-Guesnes	31	36	5	AMÉRIQUE			
Crécy-en-Ponthieu	62	68	6	Neuville-du-Poitou	28	41	13	Martinique			
Domart-lez-Ponthieu	16	26	10	Trois-Moutiers	31	55	24	Gros-Morne	9	12	3
Feuquères-en-Vimeu	38	55	17	Vernon	49	25	6	ASIE			
Hangest-en-Santerre	55	77	22	Vienne (Hte)				ASIE			
Montdidier	400	450	50	Limoges	245	248	3	Cochinchine			
Moreuil	44	33	19	Saint-Junien	33	37	4	Saigon	110	144	34
Noyelles-sur-Mer	40	45	5	Saint-Sulpice-Laurière	110	125	15	Tonkin			
Oisemont	24	32	8	Saint-Sulpice-les-Feuilles	50	94	44	Hanoi	443	450	7
Péronne	89	90	1	Vosges				ÉTRANGER			
Roisel	34	54	20	Bains-les-Bains	90	94	4	Allemagne			
Rosières	88	90	2	Bruyères	57	63	6	Trèves	44	50	6
Roye	167	213	46	Celles-sur-Plaine	80	82	2	Egypte			
Ruc	31	54	23	Epinal	757	805	48	Caire (Le)	75	100	25
St-Vaéry-sur-Somme	99	100	1	Lamarche	104	137	33	Sarre			
Tours-en-Vimeu	17	28	11	Neufchâteau	36	44	8	Eined	148	169	21
Vignacourt	20	25	5	Raon-l'Étape	61	69	8	Mettlach	160	219	59
Tarn				Thillot (Le)	74	109	35	Saint-Wendel	108	168	60
Castres	123	135	12	Vai-d'Ajol (Le)	446	454	8	Suisse			
Gaillac	72	73	1	Xertigny	70	71	1	Genève	77	105	28
Graulhet	140	143	3	Yonne							
Monesties	16	17	1	Auxerre	187	213	26				
Vabre	17	20	3	Chablis	42	50	8				
Tarn-et-Garonne				Chatel-Censoir	61	71	10				
Montauban	205	212	7	Coulanges-sur-Yonne	33	38	5				
Var				Cravant	47	52	5				
Cogolin	99	101	2								
Fréjus	4	60	56								
Hyères	60	65	5								

A toutes ces sections qui, de 1928 à 1929, ont augmenté leur effectif, le Comité Central exprime ses plus vives félicitations.

A NOS SECTIONS

Section de Landau

Notre collègue, M. Ragonneau, instituteur à Montfort (Hte-et-Vienne), ex-président de la Section de Landau, adresse à tous les ligueurs de la Section son fraternel salut. Il les remercie de leur activité et de leur courageuse

altitude de militants républicains, durant leur séjour en Rhénanie.

Il se met à leur disposition pour tous renseignements concernant la Ligue. Adresser les demandes de renseignements à l'adresse suivante : M. Ragonneau, instituteur, 6, rue de Hénau, Montfort-sur-Mer, (Hte-et-Vienne).

Les anciens membres du Comité, MM. Bourgoin, Philipp, Chesnay, et MM. Scheel, Daniel, Lamour, Hubert, Dupuis, Dehelle, Thomas, sont instamment priés de se mettre en communication avec M. Ragonneau et de lui préciser leur adresse d'une façon très exacte.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Campagne pour le désarmement

Délégués permanents

Du 26 au 29 juillet, M. Jans a parlé du désarmement dans les Sections suivantes : Cercy-la-Tour, Vandenesse, Préporché (Moulins Engilbert), Corbigny, Tainay (Nièvre).

Vœux

Tournon proteste contre l'envahissement dans les campagnes des affiches de propagande apposées par les Ministères de la Guerre et de la Marine.

La Fédération du Rhône, Couleuvre, se déclarent prêtes à barrer la route à la guerre par tous les moyens.

Bois-Colombes demande que soit créé un contrôle permanent et efficace des usines chimiques, dont les productions sont susceptibles de devenir des productions de guerre, que soit constituée parmi les membres de la Ligue, une commission technique chargée d'étudier les moyens dans lesquels ce contrôle pourrait s'exercer.

Ruffec demande aux représentants des Etats, membres de la S.D.N. de se rappeler, avec la convention Kellogg-Brand qui a mis la guerre au ban de la civilisation, le préambule du pacte et son article II déclarant : « Que tout membre de la Société a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace, par suite, de troubler la paix ou la bonne entente entre les nations dont la paix dépend. »

Melle demande que les représentants à la Société des Nations soient les représentants des peuples et non des gouvernants.

Autres conférences

10 avril. — Couleuvre (Allier) : M. Mazuel.
20 juillet. — Tarbes (Hautes-Pyrénées) : M. Demons, membre du Comité Central.

Campagnes de la Ligue

Liberté individuelle. — Groslay (Seine-et-Oise) approuve le Comité Central pour ses interventions contre les abus de pouvoir de la police, lui demande de ne plus se borner aux interventions particulières mais l'engage à amorcer une vigoureuse campagne par la voie des cahiers, et ensuite par la voie de la presse, et par affiches (9 août).

Liberté d'opinion. — Tournon proteste contre les pour-suites dont est menacé le citoyen Challaye.

La Fédération du Rhône félicite le citoyen Challaye et l'assurance de sa solidarité et de sa sympathie.

Sotteville-les-Rouen approuve le Comité Central pour son attitude dans la défense du citoyen Challaye.

Tournon, Sotteville-les-Rouen, demandent que soit respectée la liberté d'opinion des fonctionnaires.

Activité des Fédérations

Grèuse. — La Fédération demande que l'affaire Sembait soit reprise par la Ligue, par la police et la justice.

Rhône. — La Fédération réclame la fin de l'exploitation des peuples coloniaux et la fin de leur persécution.

Seine. — La Fédération proteste contre la non-insertion aux Cahiers antérieurs au Congrès de Biarritz des procès-verbaux des séances du Bureau et du Comité Central qui se sont tenues avant le 7 juin 1930 ; demande que chaque fois que le Comité Central doit présenter un ligueur pour le faire admettre dans son sein par la voie des élections générales, il en informe la Section de ce ligueur, afin qu'elle donne son avis motivé.

Activité des Sections

Alger (Algérie) demande au Comité Central d'intervenir en faveur des victimes de la Banque Algérienne de Gestion (4 juillet 1930).

Bourg (Ain) demande que les pouvoirs intermédiaires, visés au titre V des projets de résolution établis en vue du Congrès de Biarritz, ne puissent collaborer officiellement à la réorganisation des institutions scolaires s'ils n'ont été au préalable nettement définis par une réforme indépendante de la réforme de l'enseignement ; que les dépenses pour l'instruction publique restent en tout cas à la charge du budget ordinaire de l'Etat exclusivement à toutes taxes

spéciales, telles que taxe d'apprentissage, ou toutes autres établies dans des conditions analogues ; que soient abrogées les dispositions légales (loi de Finances 1925) qui permettent d'affecter à des écoles privées le produit de la taxe d'apprentissage (28 juin).

Brunoy (Seine-et-Oise) proteste contre le départ de M. Moine, sous-préfet de Corbeil, qui ne se justifie par aucune considération d'ordre administratif. (6 juillet.)

Céppy (Loiret) proteste contre tout projet d'ouverture de séances de catéchisme dans les écoles publiques, contre l'augmentation abusive des dépenses alimentaires, contre le caractère du gouvernement devant les agissements des accapareurs de blés, intermédiaires, provocateurs et bénéficiaires, au détriment du producteur et du consommateur ; demande que dans n'importe quel hôpital on admette les blessés de la route sans formalités, que tous les Français, quelle que soit leur situation de fortune, soient compris dans les assurances sociales. Elle émet le vœu que le gouvernement français, tout en respectant absolument les droits des étrangers, applique dans toute leur intégrité les lois faisant respecter les droits des travailleurs français. (Août.)

Fère-Champenoise (Marne) demande : 1° que les divers taux de limitation et de restriction ou de fixation de la compétence générale et particulière des juges de paix soient portés à 8.000 ou 10.000 fr. ; 2° que pour tous les transports, les destinataires puissent porter leur demande en indemnités pour perte, avance ou retard dans la livraison en indemnités pour perte, dans les limites de sa compétence, ou à leur choix, s'ils sont commerçants, devant le tribunal de commerce ; 3° que les juges de paix puissent connaître, mais à charge d'appel seulement, de toutes les exceptions soulevées, de toutes les restrictions et réserves tendant à soustraire à leur juridiction par voie d'incompétence, les actions dont les lois en vigueur ont voulu leur attribuer en principe la connaissance ; 4° que la répression des fautes légères qualifiées délit soit confiée au juge de paix ; 5° que la procédure afférente à tout litige inférieur à 500 fr. soit exonérée des droits de timbre et d'enregistrement. (23 juillet.)

Gérardmer (Vosges) demande : 1° que les divers taux de limitation et de restriction ou de fixation de la compétence générale et particulière des juges de paix soient portés à 8.000 ou 10.000 fr. ; 2° que pour tous les transports, les destinataires puissent porter leur demande en indemnités pour perte, avance ou retard dans la livraison devant le juge de paix dans les limites de sa compétence, ou à leur choix, s'ils sont commerçants, devant le tribunal de commerce ; 3° que les juges de paix puissent connaître, mais à charge d'appel seulement, de toutes les exceptions soulevées, de toutes les restrictions et réserves tendant à soustraire à leur juridiction par voie d'incompétence, les actions dont les lois en vigueur ont voulu leur attribuer en principe la connaissance ; 4° que la répression des fautes légères qualifiées délit soit confiée au juge de paix ; 5° que la procédure afférente à tout litige inférieur à 500 fr. soit exonérée des droits de timbre et d'enregistrement. (23 juillet.)

Le Bouscat (Gironde) proteste contre les atteintes fréquentes à la liberté, demande à tous les citoyens républicains de se grouper pour la défense des droits menacés. (19 juillet.)

Le Crottoy (Somme) félicite le Comité Central pour son intervention en faveur des étudiants indo-chinois, ainsi que pour son œuvre en faveur de la laïcité. (23 juillet.)

Lorient (Morbihan) demande la suppression des jugements pris séance tenante pour injures aux tribunaux, et formule le vœu qu'un tel délit soit porté devant un autre tribunal que celui où il a été relevé.

Melle (Deux-Sèvres) demande que l'autonomie des sections soit entière, et que ces dernières ne soient pas obligées d'être inscrites aux fédérations départementales de leur région.

Meulan-les-Mureaux (Seine-et-Oise) émet le vœu que la souveraineté nationale soit restituée à la classe ouvrière dont la capacité politique sera l'œuvre du syndicalisme. (2 août.)

Pierrelatte (Drôme) demande au Comité Central d'intervenir auprès du ministre des Affaires étrangères pour que les ressortissants italiens puissent recevoir les pièces d'état civil qu'ils réclament des pouvoirs publics de leur pays natal, de provoquer une modification de la loi sur la naturalisation afin que, en cas de réits constatés des pièces nécessaires par le pays intéressé, la nationalité française puisse être acquise sur le vu seulement des pièces d'identité détenues par tout étranger résidant en France (carte d'identité, passeports, etc.) (5 août.)

Puyravault (Vendée) proteste contre le vote de l'amendement Lauraines et réclame le respect des droits acquis par les fonctionnaires au sujet des retraites. (30 juillet.)

Saint-Paul-les-Dax (Landes) proteste contre l'attitude à Biarritz de certains congressistes à l'égard du délégué de la section de Peyrehorade, demande que dorénavant les premières séances du Congrès ne soient pas la proie de nombreux orateurs des mêmes Sections ou Fédérations sur les mêmes sujets. (12 juillet.)

Saint-Omer (Pas-de-Calais) demande au Comité Central d'intervenir auprès du ministre du Travail en faveur d'une révision pour les prêts effectués en 1933 ou le taux de l'intérêt fut de 4 et 4,50 0/0 alors qu'avant et après 1926 le taux n'a été que de 3 fr. 50. (Aout.)

Tournon (Lot-et-Garonne) proteste contre les mesures brutales ou arbitraires prises contre les postiers, contre la prétention du gouvernement de déposer un projet de loi qui modifie le contrat actuel en vigueur entre les fonctionnaires et l'Etat au sujet des retraites des fonctionnaires, demande que les assurances sociales fassent aux assurés obligatoires des petites et moyennes entreprises, tout au moins dans les campagnes, la couverture de tous les risques prévus par les lois sur les accidents du travail (27 juillet).

Situation mensuelle

Sections installées

- 1^{er} juillet 1930. — Nolay (Côte-d'Or), président : M. Bois-sin, maire de Vauchignol.
 1^{er} juillet 1930. — Châtillon-en-Bazois (Nièvre), président : M. Duret, docteur en médecine.
 1^{er} juillet 1930. — Benet (Vendée), président : M. Breil-lal, propriétaire.
 3 juillet 1930. — Sauley-sur-Meurthe (Vosges), président : M. Alphonse Weick, cultivateur.
 3 juillet 1930. — Etival (Vosges), président : M. Charles Horiol.
 3 juillet 1930. — Delys (Alger), président : M. Roger Heulz, propriétaire.
 3 juillet 1930. — Saint-Fargeau (Seine-et-Marne), président : M. Delpech, directeur de la colonie.
 4 juillet 1930. — La Faribode (Var), président : M. Ernest Fouque, maire.
 8 juillet 1930. — Autrans-et-Méandre (Isère), président : M. Léonce Barnier, industriel à Autrans.
 8 juillet 1930. — Gironde (Gironde), président : M. Queyrens, ancien maire.
 8 juillet 1930. — Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Mari-times), président : M. Gilbert Belin, pavillon Sévigné.
 8 juillet 1930. — Lannemezan (Hautes-Pyrénées), président : M. Borotain, maire.
 8 juillet 1930. — L'Arbresle (Rhône), président : M. Joanny Perrachon, route de Nuelles.
 16 juillet 1930. — Vassens (Aisne), président : M. Benoni Auvaise, conseiller municipal.
 18 juillet 1930. — Quesnay-le-Montant (Somme), président : M. Rincot, receveur-buraliste.
 21 juillet 1930. — Thaon (Vosges), président : M. Jules Claude, 105, rue de la Gare.
 21 juillet 1930. — Roquefort (Haute-Garonne), président : M. Jean Laguens, instituteur.
 25 juillet 1930. — Affou (Oran), président : M. Bensois El-baz.
 29 juillet 1930. — Cormanche-en-Bugey (Ain), président : M. Joseph Emin, maire.
 30 juillet 1930. — Orthez (Basses-Pyrénées), président : M. Lassangnette, retraité.
 30 juillet 1930. — Arudy (Basses-Pyrénées), président : M. Elie Labastie, premier adjoint au maire.
 30 juillet 1930. — Monein (Basses-Pyrénées), président : M. Lanta, vétérinaire.
 30 juillet 1930. — Ribennacq (Basses-Pyrénées), président : M. Auguste Moulat, maire.
 30 juillet 1930. — Lembeve (Basses-Pyrénées), président : M. Armand Bireau, adjoint au maire.
 30 juillet 1930. — Louvie-Juzan (Basses-Pyrénées), président : M. Jacques Beclou, instituteur retraité.

EN SOUSCRIPTION :

LE CONGRÈS NATIONAL DE 1930

8 francs pour les souscripteurs

NOS ORDRES DU JOUR

Le procès de Trieste

La Ligue des Droits de l'Homme,
 Au moment où commence à Trieste le procès intenté par le gouvernement italien aux 97 « terroristes » yougoslaves d'Italie,

Rappelle que les tribunaux fascistes jugent sur ordre et que, dans le procès qui s'ouvre, instruction a, dès maintenant, été donnée aux juges d'user de la plus extrême sévérité et de faire exécuter les sentences capitales dans les vingt-quatre heures, afin d'écartier la grâce que le roi pourrait accorder aux condamnés ;

Rappelle que le gouvernement italien, de par la suppression des écoles et de toutes les institutions économiques et culturelles yougoslaves ; de par le récent emprisonnement non motivé de 600 citoyens inoffensifs des provinces de Trieste, de Gorizia et de l'Istrie ; de par d'odieuses persécutions exercées par la milice fasciste sur des citoyens de race yougoslave, le gouvernement fasciste s'efforce systématiquement de surexciter les passions des citoyens du royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes pour trouver un prétexte à une intervention armée.

Fait appel à l'opinion publique du monde civilisé pour protester énergiquement contre la parodie de justice qui se prépare et dont risquent de tomber victimes des hommes dont le seul crime est d'avoir voulu maintenir, conformément aux droits des minorités nationales, leur langue, leurs mœurs et leurs coutumes.
 (8 septembre 1930.)

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

HANKISS et JUHASZ : *Panorama de la littérature hongroise* (Ed. Kra, 1930, 20 fr.). — On sait que la Hongrie possède une littérature originale qui remonte fort loin et qui est d'une grande richesse. Mais c'est à peu près tout ce qu'on en sait, car bien rares sont, chez nous, ceux qui lisent le hongrois, et les traductions n'abondent pas. Il faut souhaiter que le livre de MM. Hankiss et Juhasz en suscite, car il donnera sûrement à ceux qui le liront le désir de faire plus ample connaissance avec les grands lyriques et les ingénieux conteurs, les profonds psychologues dont il nous entretient et nous cite des extraits suggestifs.

Albert Mathiez : *Girondins et Montagnards* (Firmin Didot, 1930). — Voici le premier volume d'une série d'études d'histoire révolutionnaire, qui, nous le souhaitons, sera suivie de beaucoup d'autres. On sait quelle inépuisable erudition révolutionnaire possède M. Mathiez et quel amour du détail a d'animer, après l'avoir minutieusement critiqué, sa documentation. On trouvera, dans ce volume, des études dont la plupart ont précédemment paru dans diverses revues : Danton, Robespierre, Vergniaud, la Terreur, la police de Bonaparte, la vie politique, les crises économiques de la dernière décennie du XVIII^e siècle sont évoquées avec vigueur dans les beaux chapitres de ce livre, à la fois savant et vivant.

F. ENGELS : *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique* (Les Revues, 47, rue Monsieur-le-Prince, 10 fr. 50). — On sait toute l'influence que le philosophe Feuerbach exerce sur les jeunes disciples de Hegel et sur les premiers marxistes. Son humanisme a frayé les voies au matérialisme historique. Dans ce volume, précédé d'une excellente introduction de Marcel Ollivier, qui l'a traduit, Engels expose la philosophie de Feuerbach et les réserves que, finalement, le marxisme faisait à son sujet. C'est là un ouvrage capital de la philosophie socialiste. — R.P.

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS